



LES PROFESSIONS DE SANTE EN GUYANE



Etat des lieux et analyse des besoins





Observatoire Régional de la Santé de Guyane

Sous la Présidence de Mme Marie-Claude VERDAN

Espace Bertène JUMINER

771, rte de Baduel - BP 659 - 97335 Cayenne Cedex

Site : www.ors-guyane.org - E-mail : orsg@wanadoo.fr

LES PROFESSIONS DE SANTE EN GUYANE

Etat des lieux et Analyse des besoins

Sous la Direction du Dr Marie-Josiane CASTOR-NEWTON

Directrice de l'ORSG

Rapport rédigé par Mme Arise CHOCHO

Chargée d'études à l'ORSG

Sous la responsabilité de Mme Sandrine CHANTILLY

Responsable de la Cellule Etudes

Avec l'étroite collaboration de Mme Christelle LARUADE

Assistante d'Etudes

L'ensemble des élus, Maires, Présidents de la collectivité régionale et départementale ainsi que des professionnels de santé, se sont unis autour d'un projet porté par les parlementaires qui a pour but de faire de la Guyane une Zone Franche Sanitaire Globale.

Depuis sa création, l'Observatoire Régional de la Santé (ORSG) œuvre à une meilleure connaissance des problèmes de santé au travers de ses différentes études épidémiologiques et outils d'information (Tableau de Bord Régional, Bulletin santé).

C'est ainsi que nous informons régulièrement la population sur les indicateurs de santé qui placent la Guyane dans une situation sanitaire difficile.

Il s'agit :

- De l'espérance de vie qui est significativement inférieure à celle de la France hexagonale et de la mortalité qui est nettement supérieure ;*
- De certaines pathologies, paludisme, dengue ou fièvre jaune qui sont endémiques ;*
- De l'alcoolisme et de la toxicomanie qui touchent les jeunes de plus en plus tôt ;*
- Du SIDA qui concerne 6 fois plus notre population que celle de la France hexagonale. Un rapport des Nations unies classe la Guyane parmi les pays les plus affectés dans l'hémisphère ouest ;*
- De l'offre de soins trop limitée ;*
- De la pénurie en professionnels de santé ;*
- Des équipements sanitaires insuffisants ;*
- Des activités d'orpillage. Elles sont responsables de contaminations par le mercure qui provoquent de graves maladies, notamment intestinales et neurologiques, au sein de la population.*

En tant que professionnel de la santé et Présidente de l'ORSG, je ne peux que porter une attention toute particulière à la situation sanitaire de la Guyane.

En effet, je ne sais que trop, par ma profession, combien un problème de démographie en professionnels de santé peut avoir des conséquences sur l'accès aux soins et le droit à la santé.

Aussi je m'inscris, avec les élus et les professionnels de santé, sur l'idée que la création d'une zone franche sanitaire s'étendant à l'ensemble de la Guyane contribuera fortement à rendre l'installation dans la région plus attrayante. Cette mesure permettra ainsi une remise à niveau du secteur de la santé.

Mme Marie-Claude VERDAN
Présidente de l'ORSG

L'Observatoire Régional de la Santé de Guyane (ORSG) remercie l'ensemble des professionnels de la santé du domaine médical et paramédical, ainsi que tous ceux qui contribuent, par leur activité, à la prise en charge sanitaire en Guyane.

Nous savons combien la charge de travail qui leur incombe au quotidien est grande. Nous leur en sommes d'autant plus reconnaissants de leur participation à cette enquête.

Nous remercions également tous les professionnels paramédicaux du soin, de la rééducation, de l'appareillage et de l'assistance technique qui ont dégagé un peu de leur temps pour nous recevoir en entretien.

Enfin, l'ORSG remercie tous ceux qui ont bien voulu apporter leur contribution à la création du questionnaire et de la grille d'entretien de cette enquête.

Merci à tous.

EDITORIAL	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	11
I - CONTEXTE EN MATIERE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTE ..	13
II - METHODOLOGIE	15
RESULTATS	19
I - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PROFES- SIONS DE SANTE	21
II - LA VIE PROFESSIONNELLE DES ENQUETES	31
III - L'AVENIR DES PROFESSIONNELS DE SANTE	35
IV - OPINIONS DES PROFESSIONNELS DE SANTE	43
DISCUSSION	45
PROPOSITIONS	49
CONCLUSION	53
ANNEXES	55
BIBLIOGRAPHIE	59
EQUIPE ORSG	61
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	63
COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	65
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ENQUÊTE	67

Régulièrement, les professionnels de la santé interpellent l'opinion publique sur leurs difficultés d'exercice.

Très récemment, des mouvements de grève ont été entrepris par les chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes exerçant en cliniques privées ainsi que les médecins étrangers diplômés hors Union Européenne et salariés des hôpitaux français. Ces derniers revendiquent, notamment, une compensation des augmentations de leurs primes d'assurance et une meilleure considération de leur travail.

Précédemment, ce sont les infirmières et les sages-femmes qui faisaient l'actualité. Elles aussi voulaient interpellier l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales, sur leur devenir.

En Guyane, le tissu sanitaire est très insuffisant. Les professionnels, médicaux et paramédicaux, les structures et les équipements sanitaires disponibles ne permettent pas d'assurer un accès aux soins satisfaisant pour l'ensemble de la population.

Cela se traduit par des files d'attente chez l'omnipraticien qui durent des heures, alors que le délai imparti pour consulter un spécialiste s'exprime en semaines, voire souvent en mois.

Parallèlement, chez les professionnels paramédicaux les listes d'attente s'allongent d'années en années. Pour certains d'entre eux, les délais de prise en charge sont compris entre 6 et 8 mois.

Par ailleurs, les inégalités infra régionales persistent en Guyane. C'est ainsi que, les populations de l'intérieur bénéficient d'un accès aux soins très limité, assuré exclusivement par les centres de santé.

Cependant, les protestations des professionnels de santé de Guyane ne font plus l'actualité.

Néanmoins, nul ne peut nier la situation de pénurie que connaît la région. D'ailleurs, ce déficit en professionnels, constaté par l'observation, est confirmé par les statistiques.

En effet, les données du Statiss 2006 font état de 517 professionnels médicaux et 662 professionnels de santé paramédicaux (hors aides-soignants, audioprothésistes, manipulateurs en électroradiologie médicale et opticiens lunetiers), exerçant à titre libéral ou salarié, au 1er janvier 2005.

En terme de densité, il y a 2 fois plus de professionnels de la santé aux Antilles qu'en Guyane. Par ailleurs, notre département est trois fois moins bien loti que l'hexagone.

Pour finir, l'attractivité de la région est au plus bas de par son retard structurel et en équipements. Aussi, la Guyane ne peut être en concurrence avec les autres régions de France hexagonale qui souffrent d'un déficit en professionnels de la santé.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire Régional de la Santé (ORSG), dans le cadre de son activité régulière, a réalisé une étude sur les professions de santé, à la demande de la collectivité régionale de la Guyane.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de la loi 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui transfère aux Régions françaises, compétence en matière de gestion, de création et d'agrément des écoles paramédicales.

Réalisée de septembre 2005 à juin 2006, sur l'ensemble du territoire de la Guyane, cette enquête a pour principaux objectifs de :

- Réaliser un état des lieux de l'existant des professions de santé.

Au-delà d'un recensement, à un instant T, des professionnels de la santé en exercice dans la région, nous avons surtout voulu laisser s'exprimer ces professionnels sur leurs conditions d'exercices et leurs aspirations.

- Recueillir les réflexions des professionnels sur les besoins en terme de démographie et de formations paramédicales.

Ce second objectif, d'ordre qualitatif, a permis d'élaborer des propositions pour augmenter l'effectif des professionnels de la santé dans la région.

Dans ce rapport, un constat sur la démographie en professionnels de la santé sera fait. Puis les principaux résultats de l'enquête seront exposés, en identifiant les filières de formation, médicale et paramédicale, des professionnels interrogés.

I . CONTEXTE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Les départements français d'Amérique (DFA), tout comme certaines régions de la France hexagonale, connaissent un déficit en professionnels de la santé.

La synthèse du rapport de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)¹ portant sur l'analyse de la situation des professions de santé, identifie les régions ayant un déficit en médecins.

Il s'agit des régions du Nord-Pas-de-

Calais, de la Basse-Normandie, de la Champagne-Ardenne, de la Haute-Normandie et de la Lorraine.

Les trois raisons de ce sous effectif sont identifiées par l'ONDPS, à savoir :

- 1 - Les jeunes générations sont peu attirées par le métier de médecin ;
- 2 - La désaffection du secteur salarié non hospitalier et du secteur libéral au profit du secteur hospitalier ;
- 3 - Le vieillissement dans certaines spécialités médicales.

Certaines professions paramédicales sont également concernées par le vieillissement de leurs actifs, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais².

¹ Professions de santé : les pouvoirs publics interpellés, un constat douloureux ; www.agoravox.fr

² Démographie des professions médicales et paramédicales (hors médecins) dans le Nord-Pas-de-Calais au 01.01.2004 ; DRASS Nord-Pas-de-Calais.

Tableau : Effectifs des professions de santé exerçant à titre libéral ou Salarié au 1er janvier 2004 ; densités médicales et paramédicales en Guyane et en France hexagonale.

Professions	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2004		Densité (pour 100 000 habitants)*		Ecart**
	Guyane	Hexagone	Guyane	Hexagone	
<i>Professions médicales</i>					
Médecins généralistes	195	103 697	109,3	173,9	- 65
Médecins spécialistes	149	99 790	83,5	167,3	- 84
Chirurgiens dentistes	39	40 904	21,9	68,6	- 47
Pharmaciens	73	65 150	40,9	109,2	- 68
Sages femmes***	45	16 134	96 ,0	118,8	- 16
<i>Professions paramédicales</i>					
Infirmiers diplômés d'Etat	445	437 525	249,5	733,7	- 484
Masseurs kinésithérapeutes	52	58 642	29,2	98,3	- 69
Orthophonistes	15	15 357	8,4	25,8	- 17
Orthoptistes	2	2 507	1,1	4,2	- 3
Pédicures podologues	6	10 240	3,4	17,2	- 14
Psychomotriciens	6	5 619	3,4	9,4	- 6
Audio prothésistes	1	1 714	0,6	2,9	- 2
Opticiens lunetiers	23	13 679	12,9	22,9	- 10
Manipulateurs en ERM ****	23	23 928	12,9	40,1	- 27

Sources : Statiss 2005 ; Démographie médicale française, situation au 1^{er} janvier 2004, décembre 2004, étude n°37, Ordre National des Médecins – Conseil National de l'Ordre ; Les professions de santé au 1^{er} janvier 2004, Document de travail, dress série statistiques – Répertoire ADELI, Daniel SICART -, n°68, juillet 2004

*Population au 1^{er} janvier 2003

** Ecart par rapport à la France hexagonale pour 100 000 habitants

***Pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

**** Electro-radiologie médicale

Il s'agit des infirmiers (psychiatriques, bloc opératoire, cadres), des audio-prothésistes, des manipulateurs en électroradiologie médicale (ERM), des sages-femmes, des chirurgiens dentistes et des pharmaciens.

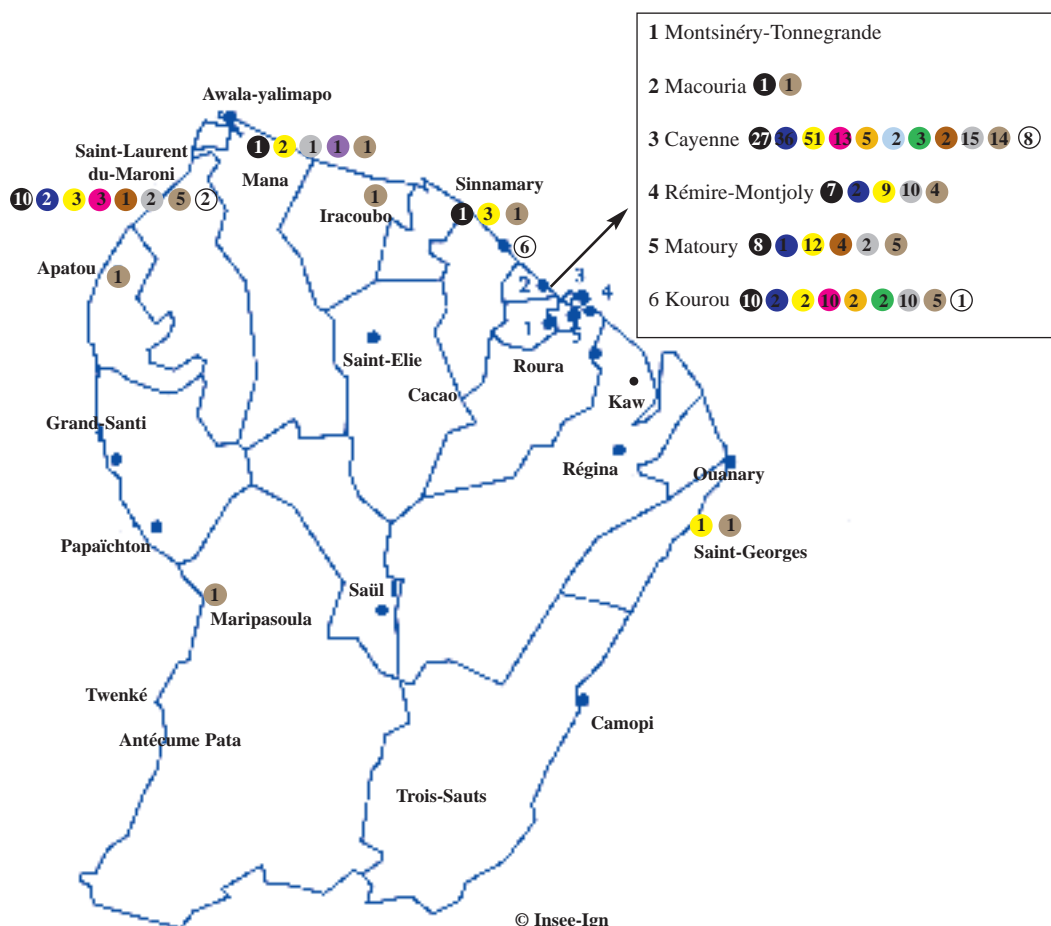
En Guyane, le manque de professionnels de la santé est important dans tous les corps de métiers médicaux et paramédicaux réglementés par le code de la santé publique.

Ainsi, nous constatons que la densité en professionnels de santé est deux à quatre fois moins élevée en Guyane qu'au niveau national.

L'écart est surtout important pour les professions d'infirmiers, de médecins, de masseurs kinésithérapeutes et de pharmaciens.

Ce sous-effectif limite incontestablement l'accès aux soins en Guyane.

CARTE DE LA GUYANE REPRESENTANT L'EFFECTIF DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX AU 12/07/2005



- Médecins généralistes
- Podologues-pédicures
- Médecins spécialistes
- Sages-femmes
- Infirmiers
- Dentistes
- Masseurs Kinésithérapeutes
- Pharmaciens titulaires d'officine
- Orthophonistes
- Opticiens
- Orthoptistes

II. MÉTHODOLOGIE

I. Population enquêtée

Pour cette étude, la première du genre en Guyane, nous avons fait le choix de mener une enquête d'envergure qui devait concerner l'ensemble des professionnels de santé médicaux et paramédicaux en exercice dans la région.

Notre base de données est constituée par la liste des professionnels libéraux et des structures employant les professionnels de la santé, fournie par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de la Guyane. Nous l'avons complétée par nos recherches de terrain.

Les professions médicales enquêtées sont :

- Les médecins généralistes et spécialistes;
- Les chirurgiens dentistes ;
- Les pharmaciens ;
- Les sages-femmes.

Les 4 catégories de professionnels du domaine paramédical concernées par cette étude sont :

1 - Les professionnels de soins : infirmiers ; aides-soignants ; auxiliaires de puériculture et pédicures podologues.

2 - Les professionnels de rééducation : masseurs-kinésithérapeutes ; psychomotriciens ; orthophonistes ; orthoptistes.

3 - Les professionnels de l'appareillage : audio-prothésistes et opticiens lunetiers.

4 - Les professionnels d'assistance technique : ambulanciers, manipulateurs en électro-radiologie médicale ; techniciens de laboratoire d'analyses de biologie médicale ; préparateurs en pharmacie et pharmacie hospitalière ; diététiciens.

Ces professionnels ont été enquêtés dans leurs structures d'exercice, à savoir :

- Les sociétés d'ambulance ;
- Les cabinets médicaux et paramédicaux ;
- Les centres d'optique ;
- Les centres de prévention et de vaccination (CPV) ;
- Les centres de santé ;
- Les cliniques privées ;
- Les crèches ;
- Les dispensaires ;
- Les établissements médico-sociaux ;
- Les garderies ;
- La halte garderie ;
- Les hôpitaux publics ;
- Les laboratoires ;
- Les pharmacies ;
- Les protections maternelles et infantiles (PMI).

II. Recueil des données

Pour identifier et étudier les besoins en professions de santé, cette étude a nécessité l'élaboration de deux matériels d'enquête bien distincts.

Le premier est un questionnaire anonyme auto-administré.

Le second, une grille d'entretien. Cette dernière a permis de recueillir les réflexions des professions de santé sur les formations paramédicales nécessaires à la Guyane.

Un comité de pilotage composé de professionnels de la santé, de directeurs d'hôpitaux et d'administratifs, mis en place à cet effet, a apporté ses expériences de terrain au contenu du questionnaire.

1. Le questionnaire

Ce questionnaire composé de 29 questions, dont 12 à choix multiple, avait pour buts :

- De connaître le profil des professionnels de santé exerçant en Guyane,
- D'entendre leurs commentaires sur les formations médicales et paramédicales nécessaires à la Guyane,
- De recueillir leurs propositions pour améliorer le taux de succès des étudiants guyanais aux études médicales et paramédicales,
- De permettre aux professionnels de s'exprimer sur leurs motivations et leurs difficultés d'exercice au quotidien,

- De recueillir leurs idées sur les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer leurs conditions d'exercice.

Le questionnaire a été testé auprès d'une dizaine de professionnels de la santé du domaine médical et paramédical. Ceci nous a permis de reformuler, voire de supprimer certaines questions qui pouvaient porter à confusion.

Expédié au cours des mois de septembre et novembre 2005, ce questionnaire concernait l'ensemble des professions de santé³, libéraux et salariés, en exercice sur le territoire de la Guyane.

Avant le début de l'enquête, les représentants des associations des différents corps de métiers ont été contactés afin de sensibiliser leurs adhérents.

Ainsi, les professionnels de santé libéraux ont été destinataires du questionnaire dès le 30 septembre 2005. Le pli qui leur était destiné renfermait également une lettre d'information et une enveloppe T pour le retour.

En ce qui concerne les professionnels de santé salariés, le questionnaire leur a été transmis en même temps que leur bulletin de salaire du mois de novembre 2005.

Un référent par établissement de santé a été nommé. Il était soit le responsable des ressources humaines, soit le responsable de la formation ou encore la secrétaire de direction.

Ce référent était chargé de la réception et de la transmission des questionnaires

³ Par professions de santé, nous entendons l'ensemble des professionnels qui travaillent dans le secteur médical et paramédical. A la demande des directeurs d'hôpitaux, nous avons également interrogé le personnel administratif de ces institutions.

complétés au siège de l'Observatoire Régional de la Santé de Guyane (ORSG).

Le recueil de données a été réalisé par voie postale.

Cette méthode présentait plusieurs avantages :

- Questionnaire auto-administré,
- Distribution sur l'ensemble du territoire de la Guyane,
- Choix du moment de la passation.

Ainsi, 3 571 questionnaires anonymes ont été expédiés à 1 364 professionnels de santé libéraux et 2 207 professionnels de santé salariés. Une relance par courrier a été effectuée.

Après le décompte des retours de Poste pour adresses incomplètes, déménagements ou décès (32), nous avons obtenu un peu plus de 10 % de réponses, soit 370 questionnaires.

2. La grille d'entretien

Pour répondre au second objectif de l'enquête qui est d'ordre qualitatif, une grille d'entretien a été élaborée. Elle a servi à recueillir les réflexions des professionnels du domaine paramédical dont la formation n'est pas dispensée en Guyane. Ceci dans le but d'identifier les formations prioritaires pour la région.

Ainsi, nous avons interrogé les professionnels suivants :

- Ambulancier,
- Directeur de centre de formation,
- Manipulateur en électroradiologie,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Opticien lunetier,
- Orthophoniste,
- Orthoptiste,

- Pédicure podologue,
- Préparateur en pharmacie hospitalière,
- Psychomotricien,
- Technicien de laboratoire d'analyses médicales.

Les réflexions de ces professionnels ont été prises en compte dans les commentaires des résultats et les propositions que nous avons énoncés en fin de rapport.

III. Représentativité de l'échantillon

Nous avons comparé notre échantillon à la population des professionnels de santé recensée dans le Statiss 2005 Antilles Guyane.

Il faut noter que les "autres professionnels" comptabilisés dans le tableau sont constitués par les ambulanciers, techniciens de laboratoires, préparateurs en pharmacie, certaines professions de santé et le personnel administratif des établissements de santé.

Ces derniers ont été enquêtés à la demande des directeurs des établissements hospitaliers. Cependant, leur faible effectif n'a pas permis une analyse spécifique.

Ainsi, nous constatons que les trois professions les plus représentées dans la population générale des professions de santé, les infirmiers, les médecins et les aides soignants, sont également les plus nombreuses dans notre échantillon.

A part une sous représentation des aides soignants, la composition de notre échantillon est assez proche de la population des professionnels de la santé en Guyane.

Ainsi, malgré un taux de réponse relativement bas, nous pouvons dire que les proportions par métier retrouvées dans notre échantillon sont proches de celles qui sont constatées en population générale.

V. Exploitation statistique

Les données ont été saisies, exploitées et analysées par l'ORSG à l'aide du logiciel EPI INFO.

Professions	n = 1 403*	n = 370
	% sur l'ensemble des professionnels	% dans l'échantillon
Aides-soignants	23,4	10,8
Audio prothésistes	0,1	3,5
Médecins généralistes	13,9	11,4
Médecins spécialistes	10,6	7,9
Chirurgiens dentistes	2,8	2,4
Pharmaciens	5,2	3,3
Sages-femmes	3,2	3,3
Infirmiers	31,7	27,4
Manipulateurs en ERM	1,6	-
Masseurs-kinésithérapeutes	3,7	2,7
Opticiens lunetiers	1,6	1,1
Orthophonistes	1,1	2,2
Orthoptistes	0,1	0,3
Pédicures podologues	0,4	-
Psychomotriciens	0,4	1,1
Autres professionnels	-	23,7
Ensemble	100	100

*Total des professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié au 1er janvier 2004.

Sources : Professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié au 1.01.2004, Statiss 2005 ; Les professions de santé au 1er janvier 2004, Document de travail, dress, série statistiques -Répertoire ADELI, Daniel SICART-, n°68, juillet 2004

RÉSULTATS

Répartition par métiers des professions de santé enquêtés

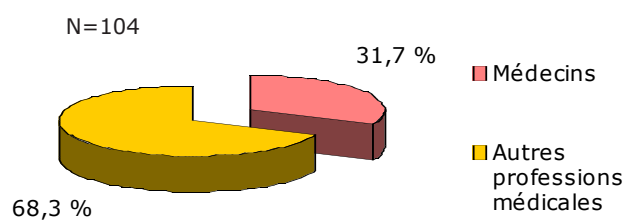
n = 369

Profession	Effectif	%	% cumulé	NRP*
Aide soignant	40	10,8	10,8	
Ambulancier	7	1,9	12,7	
Audioprothésiste	13	3,5	16,3	
Chirurgien dentiste	9	2,4	18,7	
Infirmier	101	27,4	46,1	
Masseur-kinésithérapeute	10	2,7	48,8	
Médecin généraliste	42	11,4	60,2	
Médecin spécialiste	29	7,9	68,0	
Opticien lunetier	4	1,1	69,1	0,3 %
Personnel logistique et technique	6	1,6	70,7	
Orthophoniste	8	2,2	72,9	
Orthoptiste	1	0,3	73,2	
Pharmacien	12	3,3	76,4	
Préparateur en pharmacie	9	2,4	78,9	
Psychomotricien	4	1,1	79,9	
Sage-femme	12	3,3	83,2	
Technicien de laboratoire	5	1,4	84,6	
Personnel de direction	10	2,7	87,3	
Cadre administratif	5	1,4	88,6	
Autre administratif	20	5,4	94,0	
Autre personnel	22	6,0	100,0	

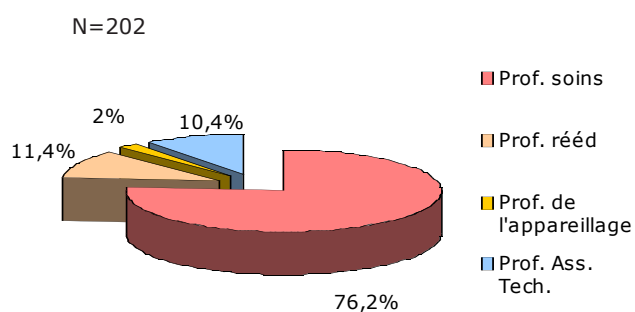
*Non réponse

Source : Enquête "Professions de santé" - ORSG 2006

Répartition des professions médicales dans l'échantillon



Répartition des professions paramédicales dans l'échantillon



Source : Enquête "Professions de santé" - ORSG 2006

I. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PROFESSIONS DE SANTÉ

I. Identité

1. Une majorité d'infirmiers

Notre échantillon est composé à 60,6 % de professionnels paramédicaux, à 28,3 % de professionnels médicaux et à 11,1 % d'administratifs. Les autres professionnels que sont, pour la plupart, les psychologues, assistants sociaux et éducateurs ne représentent que 6 % de l'effectif total.

Parmi les professionnels paramédicaux, 76 % interviennent dans les soins. Pour ce qui est des professionnels médicaux, 68 % sont des médecins.

Comparativement à la France hexagonale⁴ où, en 2004, près de 4 infirmiers sur 5 ont une spécialisation, dans notre échantillon seuls 2 infirmiers sur 7 ont suivi une formation au-delà des trois années nécessaires à l'obtention du diplôme d'Etat. 58,6 % d'entre eux ont une spécialisation d'encadrement et 20,6% de puériculture.

Cela s'explique, vraisemblablement, par le fait que l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) implanté à Cayenne ne forme qu'au diplôme d'Etat. Ainsi, après l'obtention de leur diplôme, les professionnels qui désirent poursuivre par une spécialisation en anesthésie, en bloc opératoire, en puériculture ou d'encadrement, doivent partir une ou deux années dans une école de l'hexagone.

Pour finir, les médecins spécialistes qui représentent près de 8 % de l'échantillon, sont représentés majoritairement par les gynécologues obstétriciens (5) et les psychiatres (3). Ce résultat peut s'expliquer par la participation massive des professionnels salariés du secteur hospitalier à l'enquête. En effet en Guyane, la spécialité chirurgicale de gynécologue obstétricien et la psychiatrie s'exercent principalement au sein des établissements de santé.

2. Les différents secteurs d'activité des professions de santé (annexe 1)

50 % des professionnels sont des salariés du secteur hospitalier. Arrivent ensuite les salariés des collectivités, tels que les employés de crèches, avec 23,4 % des répondants. Puis, les professionnels libéraux exclusifs qui constituent 21 % de notre échantillon.

Il n'y a pas de lien entre la catégorie professionnelle, médicale/paramédicale, et le secteur d'activité. Le mode conventionnel majoritaire en Guyane est le secteur 1⁵.

a. Le secteur hospitalier

L'activité salariée dans le secteur hospitalier est pratiquée principalement par les infirmiers (36 %) et les aides-soignants (24 %) ; de sexe féminin (62,5 %) ; âgés de moins de 50 ans (76 %).

La sur-représentation des infirmiers demeure qu'il s'agisse du secteur hospitalier public (44,2 % des professionnels), privé (27,8 %) ou PSPH⁶ (33,3 %). Avec une classe d'âge médian à 40-44 ans pour les deux premiers secteurs.

Dans le secteur hospitalier public, 82,5 %

⁴ Document de travail, DRESS, série statistiques : Les professions de santé au 1er janvier 2004, Répertoire ADELI, Daniel Sicart, n°68 - juillet 2004.

⁵ Les professionnels conventionnés en secteur 1 pratiquent les tarifs fixés par la caisse d'assurance maladie.

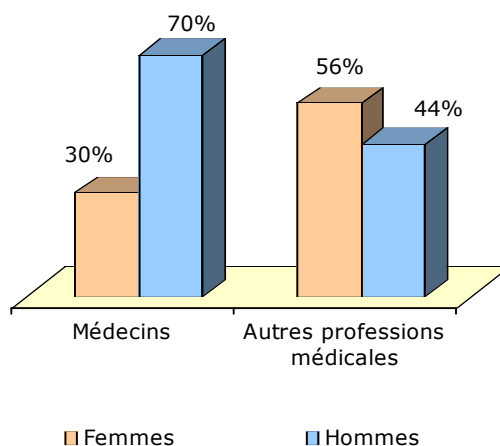
⁶ Participant au Service Public. Etablissement privé à but non lucratif faisant fonction d'hôpital public pour la prise en charge des urgences par exemple.

Caractéristiques socio-démographiques des professionnels de santé

	Effectif	%	% cumulé	NRP
Tranche d'âge				
n = 353*				
20-24 ans	16	4,3	4,3	
25-29 ans	44	11,9	16,2	
30-34 ans	50	13,5	29,7	
35-39 ans	50	13,5	43,2	4,6 %
40-44 ans	57	15,4	58,6	
45-49 ans	60	16,2	74,9	
50-54 ans	39	10,5	85,4	
55-59 ans	28	7,6	93,0	
60-64 ans	9	2,4	100,0	
Sexe				
n = 354				
Féminin	241	68,1	68,1	4,3 %
Masculin	113	31,9	100,0	
Région d'origine				
n = 278				
Guyane	79	28,5	28,5	
Bretagne	20	7,2	35,7	24,9 %
Ile de France	15	5,4	41,1	
Pays de la Loire	15	5,4	46,5	
Aquitaine	14	5,0	51,5	
Autres régions	135	48,5	100,0	

* Total des répondants
 Source : Enquête "Professions de santé" - ORSG 2006

Répartition des professionnels médicaux selon le sexe



Source : Enquête "Professions de santé" - ORSG 2006

des professionnels enquêtés sont âgés de moins de 50 ans, contre 61 % dans le privé. Néanmoins, les fonctionnaires hospitaliers sont plus âgés que les salariés du secteur PSPH dont la totalité des employés ont moins de 50 ans.

b. Le secteur libéral et l'activité salariée dans les collectivités

Les professions médicales exercent plus souvent en libéral que les professionnels du domaine paramédical, respectivement 60 % et 39 %.

C'est ainsi que les médecins généralistes sont les plus représentés dans ce secteur (21,3 % des libéraux). Arrivent ensuite les masseurs-kinésithérapeutes (13,3 %). Puis, les chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins spécialistes et pharmaciens qui y sont représentés à part égale (12 %).

Contrairement aux autres secteurs, les hommes y sont les plus nombreux (52,1 %).

Ces professionnels exercent dans 92,3 % des cas en secteur 1 et sont âgés de moins de 55 ans. Cependant, plus du tiers des effectifs sont âgés entre 40 et 49 ans.

Concernant l'activité salariée dans les collectivités, une définition de ce terme, dans le sens que nous l'employons, est nécessaire.

Nous entendons par "collectivité" l'ensemble des établissements non hospitaliers publics ou privés qui emploient des professionnels de la santé. Il s'agit des centres d'optique, des centres de prévention et de vaccination, des centres de santé, des crèches, des dispensaires, des établissements médico-sociaux, des garderies, des haltes garderie, des laboratoi-

res, des pharmacies et des protections maternelles et infantiles (PMI).

Ainsi, les $\frac{3}{4}$ des salariés de la santé des collectivités sont des professionnels paramédicaux du soin. Quand du personnel médical y est employé, il s'agit principalement de médecins (15 %). C'est ainsi que l'activité salariée dans les collectivités publiques est pratiquée majoritairement par les infirmiers (30,6 %), de sexe féminin (85,4 %) et ayant moins de 50 ans (69,4 %).

Pour ce qui est des salariés des collectivités privées, il faut noter que la catégorie des "autres professions" représente une part non négligeable de ces salariés (22,2 %).

Il s'agit principalement de psychologues et d'éducateurs. Les ambulanciers arrivent ensuite, avec 16,7 % de l'ensemble des salariés des collectivités privées, suivis par les préparateurs en pharmacie (13,9 %).

Ces professionnels ont moins de 45 ans pour la plupart (86 %), avec une classe d'âge médian à 35-39 ans. Les femmes prédominent dans ce secteur (69,4 %).

c. L'exercice mixte

En Guyane, l'exercice mixte⁷ est l'apanage des médecins (généralistes et spécialistes). Ainsi, ces derniers représentent 71,4 % de l'ensemble des professionnels en exercice mixte.

Ils sont âgés entre 40 et 59 ans (64,3 %) avec un âge compris entre 55 et 59 ans dans la plupart des cas (21,4 %).

Par ailleurs, on remarque que l'activité mixte est plus le fait des hommes (53,8 %) que des femmes (46,2 %).

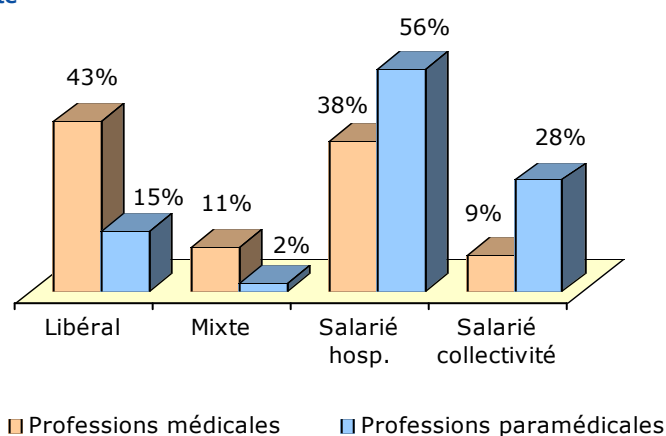
⁷ Association d'une activité salariée avec une activité libérale

Répartition générale des professionnels de santé selon la commune d'exercice et la ville d'obtention du diplôme

	Effectif	%	% cumulé	NRP*
Ville d'obtention du diplôme				
n = 324				
Cayenne	64	19,8	19,8	
Paris	44	13,6	33,4	12,4 %
Bordeaux	21	6,5	39,9	
Montpellier	17	5,2	45,1	
Toulouse	15	4,6	49,7	
Autres villes	163	50,3	100,0	
Commune d'exercice				
n = 357				
Cayenne	169	45,7	45,7	
Saint-Laurent	77	20,8	66,5	
Kourou	52	14,1	80,6	3,5 %
Matoury	16	4,3	84,9	
Rémire-Montjoly	11	3,0	87,9	
Apatou	6	1,6	89,5	
Saint-Georges	6	1,6	91,1	
Autres communes	33	8,9	100,0	

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

**Secteur d'activité
des professions
médicales et
paramédicales**



Source : Enquête Professions de santé - ORSG 2006

3. Tranche d'âge, sexe et région d'origine des professionnels de santé exerçant en Guyane

Les professionnels de santé médicaux et paramédicaux ont en moyenne 40,8 ans.

L'âge médian est de 41 ans avec un minimum de 22 ans et un maximum de 64 ans.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 45-49 ans avec 16 % de l'effectif total.

a. Les médecins sont les plus âgés

Alors que les médecins sont majoritairement âgés de plus de 45 ans (61,2 %), Les autres professionnels médicaux, que sont les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens et les sages-femmes, sont pour la plupart âgés de moins de 45 ans (71 %).

Dans le domaine du paramédical, les professionnels de soins ont majoritairement moins de 45 ans (55,7 %).

Ces derniers sont plus âgés que les autres catégories de professionnels du paramédical que sont les professionnels de rééducation (56,5 %) et de l'assistance technique (57,1 %) qui ont, pour la plupart, moins de 35 ans.

b. La plupart des médecins sont des hommes

En ce qui concerne le sexe des enquêtés, 68 % d'entre eux sont des femmes. Cependant, significativement, les médecins sont des hommes (70 %). Pour ce qui est des autres professions

médicales, les femmes sont légèrement surreprésentées.

Ainsi, la forte féminisation des professions paramédicales qui est constatée au niveau national se retrouve dans notre échantillon.

En effet, les femmes y sont trois fois plus nombreuses que les hommes. Par ailleurs, c'est dans la catégorie des professions de soins (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et pédicures podologues) que la féminisation est la plus importante. Les femmes y sont 5 fois plus représentées que les hommes.

c. Près des ¾ des professionnels de la santé en exercice ne sont pas originaires de la Guyane

Parmi les professionnels de la santé qui ont participé à l'enquête, seul 28 % sont originaires de la Guyane.

Les autres viennent de l'hexagone avec une majorité de Bretons (7 %).

L'analyse par catégorie de professions médicales montre que les Guyanais représentent :

- 1 médecin sur 12,
- 3 professionnels du domaine médical, autre que les médecins, sur 12.

Par ailleurs, la proportion des professions paramédicales qui sont d'origine guyanaise est la suivante :

- 2 professionnels de soins sur 6,
- 2 professionnels de rééducation sur 10,
- 1 professionnel de l'appareillage et de l'assistance technique sur 2.

4. Cayenne : ville de formation paramédicale

Pour ce qui est de la ville d'obtention du diplôme, 20 % des professionnels ont suivi leur formation diplômante à Cayenne et 14 % à Paris. Les autres ont été diplômés dans les écoles du sud de la France hexagonale.

Ce sont les aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, infirmiers et préparateurs en pharmacie qui sont diplômés à Cayenne. Ceci se comprend aisément puisque des écoles préparant à ces métiers sont implantées dans le chef lieu. Pour ce qui est des ambulanciers, une session de formation diplômante a été organisée de juillet à novembre 2005 à Cayenne.

Quand on compare la catégorie de profession à la ville d'obtention du diplôme, nous observons que :

- Les médecins exerçant en Guyane sont des diplômés de la ville de Paris et de Bordeaux (33,8 %),
- Les autres professionnels médicaux sont principalement des diplômés de Montpellier et de Bordeaux (31,2 %),
- Les professionnels paramédicaux du soin (39 %) et de l'assistance technique (67 %) ont été diplômés à Cayenne et à Paris,
- Les paramédicaux de rééducation sont des diplômés de Bordeaux et de Paris (35 %),

- les professionnels de l'appareillage sont diplômés à Paris (50 %).

Ainsi, les professionnels de la santé qui ont un niveau d'étude équivalent ou supérieur à 3 ans après le bac ont, le plus souvent, suivi leur formation diplômante dans les villes de Paris et de Bordeaux.

5. Une répartition sur le territoire qui dépend de la profession médicale exercée

Dans notre échantillon, les trois plus grandes villes de Guyane concentrent plus des $\frac{3}{4}$ des professionnels. Ainsi, 46 % des professionnels exercent à Cayenne, 21 % à Saint-Laurent et 14 % à Kourou.

Par ailleurs, les médecins, comme tous les professionnels de la santé se concentrent principalement dans les trois plus grandes villes du littoral guyanais. Cependant, comparativement aux autres professionnels médicaux, un praticien est présent dans chaque ville de la région.

Ces résultats viennent confirmer le fait qu'en Guyane comme dans l'hexagone, l'offre de soins se concentre dans les agglomérations.

En effet, les établissements de santé qui y sont implantés emploient la majeure partie des professionnels de la santé.

II - Parcours professionnel

1. 75 % des professionnels de la santé sont en activité dans les 4 ans qui suivent l'obtention de leur diplôme.

Après l'obtention de leur diplôme, les ¾ des professionnels de la santé ont trouvé un emploi dans les 4 ans.

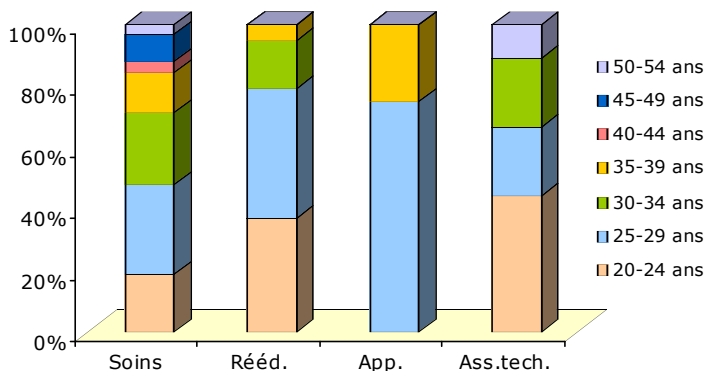
C'est ainsi que, dans notre échantillon, 34 % des professionnels ont trouvé un emploi dans les mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme et 17 % dans l'année qui suit. La forte capacité d'emploi des métiers de la santé se confirme.

D'ailleurs, dans une étude réalisée sur les trois premières années de carrière des infirmiers de la génération 2001⁸, les auteurs ont fait le constat suivant : *"les infirmiers et les diplômés de formations de la santé ou du social bénéficient d'un accès au marché du travail plus favorable que les titulaires d'un diplôme universitaire de niveau proche"*.

2. Age d'arrivée et âge de fin d'études

a. Les professions paramédicales s'installent en Guyane tout de suite après leurs études

Age d'arrivée en Guyane des professions paramédicales

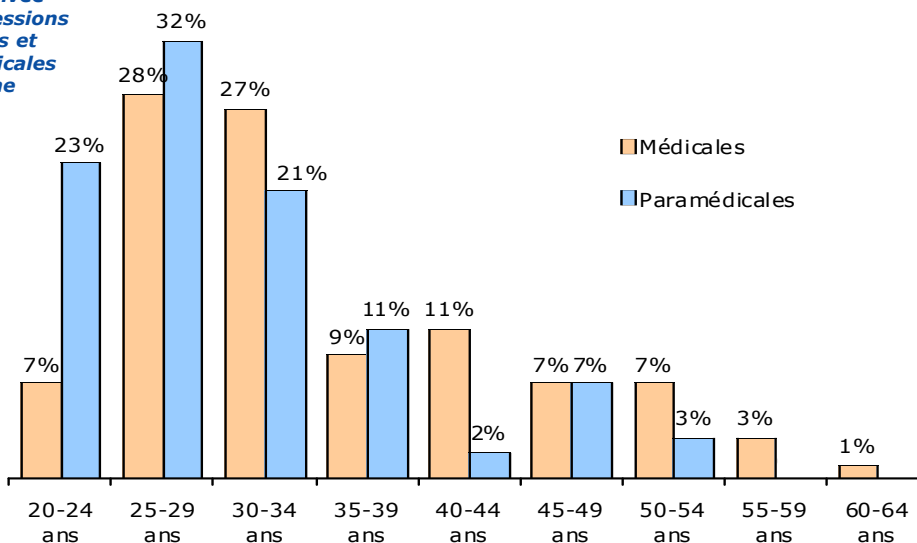


Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

Un lien significatif est trouvé entre l'âge de fin d'études des professionnels de santé et leur âge d'arrivée en Guyane. Ce sont les professionnels paramédicaux qui choisissent de s'installer en Guyane tout de suite après l'obtention de leur diplôme.

⁸ Les trois premières années de carrière des infirmiers de la génération 2001 : Rémy Marquier et Salah Idmache. Dossiers solidarité et santé : les professions de santé et leurs pratiques, n°1 janvier-mars 2006.

Age d'arrivée des professions médicales et paramédicales en Guyane



Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

Ainsi, nous observons que pour ces professionnels, plutôt que pour d'autres, la région Guyane est un choix de début de carrière.

Les études de santé dans le domaine paramédical étant plutôt courtes, les professionnels qui viennent dans la région arrivent assez jeunes. En effet, c'est avant 30 ans que la plupart d'entre eux s'installent en Guyane (32 %). Ceci est vrai pour 79 % des professions de rééducation, plus particulièrement pour les masseurs kinésithérapeutes et les orthophonistes.

C'est avant 30 ans également que les ¾ des professions de l'appareillage (opticiens lunetiers), 66 % des professionnels de l'assistance technique et 48 % des professions de soins (infirmiers) arrivent en Guyane.

b. L'âge de fin d'études dépend du sexe

L'âge de fin d'études de nos enquêtés dépend de leur sexe. Les femmes finissent leur cycle de formation plus jeunes que les hommes. En effet, 48,7 % d'entre elles, contre 25 % des hommes ont fini leurs études avant 25 ans.

	Sexe			NRP
	Femmes	Hommes	Total	
Age de fin d'études				
n = 303*				
20 – 24 ans	94	23	117	
25 – 29 ans	65	41	106	
30 – 34 ans	26	23	49	
35 – 39 ans	7	10	17	14,4%
40 – 44 ans	5	0	5	
45 – 49 ans	1	1	2	
Total	203	100	303	

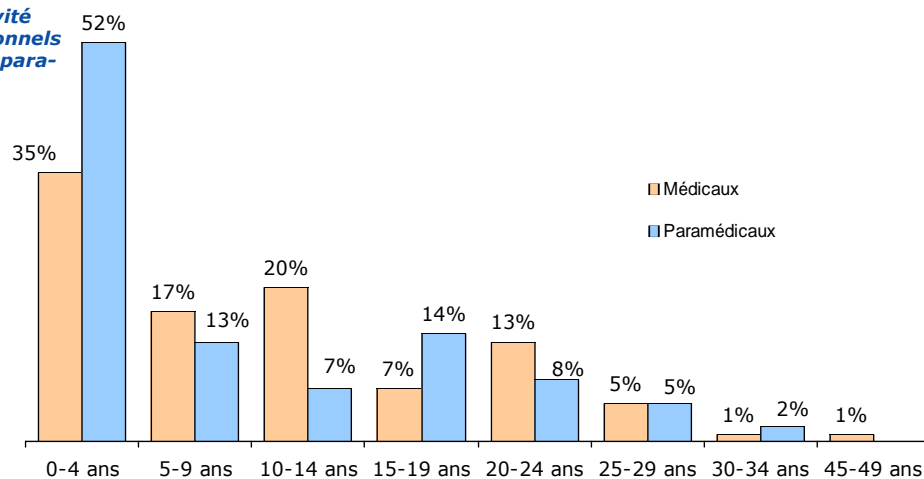
* Total des répondants sur l'âge d'études et le sexe

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

La jeunesse des femmes diplômées s'explique par le choix de la profession exercée. Le plus souvent, les femmes se dirigent vers les professions paramédicales auxquelles on accède dès le baccalauréat et dont le temps d'étude est court. Ceci se retrouve dans notre échantillon.

Il faut noter que depuis ces vingt dernières années en France hexagonale, la féminisation au sein des professions nécessitant des études longues a fortement évoluée. L'augmentation la plus nette concerne les professions de pharmaciens et de médecins. Cependant, cette féminisation des professions médicales n'est pas encore perceptible en Guyane.

Durée d'activité des professionnels médicaux et paramédicaux en Guyane



Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

3. Des professionnels de santé exerçant en Guyane depuis moins de 5 ans

59 % des professionnels de la santé en exercice dans la région y sont depuis moins de 10 ans.

Par ailleurs, 42 % des professionnels sont en Guyane depuis moins de 5 ans. Ces données mettent en lumière une situation de rotation importante (turn over) des professions de santé, constatée depuis longtemps dans la région.

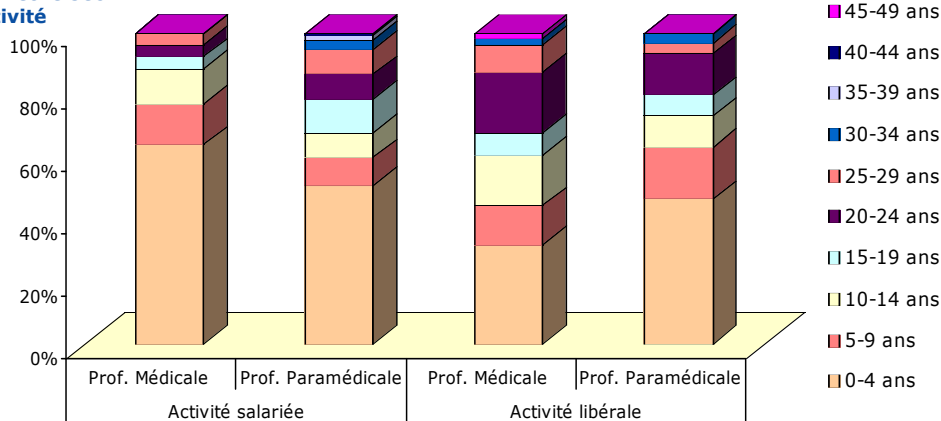
a. Le nombre d'années passées en exercice en Guyane dépend de la profession paramédicale exercée...

Nous avons pris une durée d'exercice inférieure à 5 ans, comme étant l'indicateur de renouvellement important de la population des professions de santé.

Nous observons que la part des professions paramédicales qui ont une durée d'exercice inférieure à 5 ans est la suivante :

- 67 % des professionnels de l'assistance technique, surtout les préparateurs en pharmacie⁹
- 58 % des professionnels de rééducation, et plus particulièrement les orthophonistes.

Durée d'activité dans la commune selon la profession et le secteur d'activité



Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

- 52 % des professions de soins, aides-soignants et infirmiers.

Il n'y a pas de relation entre le temps d'activité dans la région et la profession médicale exercée. Cependant, nous observons que 68 % des médecins et 57 % des autres professions médicales sont en Guyane depuis plus de 5 ans.

b. ... et du sexe

43 % des femmes et 41 % des hommes, sont en exercice depuis moins de 5 ans en Guyane.

Par ailleurs, l'analyse par groupe de professions souligne une relation significative entre la durée d'exercice en Guyane et le sexe des professionnels paramédicaux du soin.

En effet, la majeure partie des paramédicaux de soins (51,6 %) exerce en Guyane depuis moins de 5 ans.

Ces professionnels sont surtout des hommes (55,5 % contre 50,6 % des femmes).

Il n'y a aucun lien entre la durée d'exercice et le sexe des professionnels de santé médicaux.

⁹ Depuis 1998, le centre de formation "Centre Plus" forme 12 préparateurs en pharmacie par an. 98 % d'entre eux exodes en France hexagonale ou aux Antilles après l'obtention de leur brevet professionnel. Aussi, la Guyane compte très peu de détenteurs du brevet professionnel de préparateur en pharmacie en exercice dans les officines et les établissements de santé. Ce sont les employés en pharmacie (Certificat d'Aptitude Professionnelle) qui comblent le déficit.

4. La durée d'activité dans la commune d'exercice dépend du secteur et de la profession

a. Les professionnels médicaux salariés, hors médecins, exercent dans la commune depuis moins de 5 ans

Dans notre échantillon, 38,6 % des professionnels salariés exercent dans leur commune d'activité depuis moins de 5 ans.

Par ailleurs, 80 % des professionnels médicaux salariés, hors médecins, exercent depuis moins de 5 ans dans la même commune. Il n'y a pas de lien entre le groupe de profession paramédicale et la durée d'exercice salarié dans la commune.

Cependant, ce sont les professionnels de rééducation et d'assistance technique, plus que les autres, qui ont une activité salariée inférieure à 5 ans dans la commune d'exercice.

b. Plus grande mobilité en libéral des professions paramédicales

49,4 % des professionnels de santé libéraux exercent depuis plus de 10 ans dans

la même commune. Le nombre d'années passées en activité libérale dans la commune dépend de la profession médicale exercée.

En effet, les médecins libéraux ont un temps d'exercice dans la même commune plus important que les autres professionnels médicaux installés à titre libéral.

61 % d'entre eux contre 45 % des autres médicaux, exercent depuis plus de 10 ans dans la même commune.

Parallèlement, les professions paramédicales libérales exercent, la plupart du temps, moins de 10 ans dans la même commune.

C'est ainsi que les professionnels paramédicaux installés à titre libéral ont une plus grande mobilité dans leur pratique que les professions médicales.

Enfin, les données recueillies sur la durée d'activité dans la commune d'exercice, montrent que les professionnels médicaux conservent une plus grande longévité dans leur activité lorsqu'ils sont installés à titre libéral plutôt que salarié. Cette longévité est plus le fait des médecins.

II . LA VIE PROFESSIONNELLE DES ENQUETES :

I - Motifs d'installation en Guyane

1. Le bouche à oreille et les raisons personnelles : principaux motifs d'installation en Guyane

Parmi les professionnels installés en Guyane, 44 % d'entre eux y sont venus parce qu'ils ont **entendu parler de la région**.

Ces professionnels sont de sexe féminin à 58,6 % et exercent dans les trois plus grandes villes de Guyane (39 % à Cayenne, 21,5 % à Saint-Laurent et 13 % à Kourou).

Plus de la moitié des professionnels médicaux se sont installés dans la région grâce au bouche à oreille. C'est pour les médecins que ce motif d'installation est évoqué de manière significative.

Enfin, ce motif d'installation est énoncé

par 41,5 % des professionnels paramédicaux. 38 % d'entre eux sont des infirmiers.

Les raisons personnelles constituent le motif d'installation de 37 % des professionnels de santé.

Ce motif d'installation est évoqué par 39 % des professionnels paramédicaux et 35,2 % des professionnels médicaux. Les 2/3 d'entre eux sont des infirmiers et des médecins.

Le sexe prédominant est le sexe féminin (67 %) et la commune d'exercice Cayenne (38 %).

2. Les raisons professionnelles

25 % des professionnels se sont installés en Guyane pour **intégrer un groupe médical ou paramédical**. Ces professionnels sont du domaine du soin. Ce sont pour la plupart des infirmiers (30 %) et des médecins (27 %).

Ils sont âgés de moins de 45 ans (59 %) et exercent à Cayenne (48 %). Le sexe demeure majoritairement féminin (56 %).

n = 370						
PROFESSIONS						
Motifs d'installation	Médicales %		Paramédicales %		Total**	NRP***
	Oui	Non	Oui	Non		
Entendu parler de la Guyane	50,5	49,5	41,5	58,5	265	
Raisons personnelles	35,2	64,8	39,0	61,0	220	
Intégrer un groupe	26,5	73,5	24,6	75,3	265	
Originaire de la Guyane	12,6	87,4	26,7	73,3	262	
Avantages en nature	20,6	79,4	15,3	84,7	262	30,2 %
Etudes en Guyane	6,3	93,7	19,3	80,7	262	
Installation rapide en Guyane	12,5	87,5	4,1	95,9	262	
Conditions financières	5,2	94,8	7,6	92,4	262	
Offre excédentaire ds région d'orig.	4,2	95,8	1,4	98,6	262	
Pas de locaux ds région d'origine	1,0	99,0	0,7	99,3	262	

* Pourcentage par groupe de professions

**Effectif total des répondants sur chaque question

***Moyenne des non réponses sur chaque question

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

3. La motivation liée aux origines est non négligeable

Pour 21,4 % de notre échantillon, l'origine guyanaise est l'élément motivant le choix d'installation dans la région.

C'est dans le domaine du paramédical que les originaires de la Guyane sont les plus nombreux (26,7 %).

Ces derniers exercent principalement dans le domaine paramédical du soin (82 %). Ce sont surtout des infirmiers (30,3 % de l'ensemble des originaires) et des aides soignants (25 %).

Ils sont de sexe féminin (71,1 %), ont moins de 50 ans (69,6 %) et résident à Cayenne (65 %).

4. L'attrait des avantages en nature pour 1 professionnel de la santé sur 6

16 % des professionnels disent **avoir bénéficié d'avantages en nature** pour s'installer en Guyane. Les professionnels concernés sont plutôt les infirmiers (37 %) et les médecins généralistes (23 %).

Ils sont de sexe féminin (65 %), exercent, pour la plupart, à Cayenne (42 %) et à Saint-Laurent (32,5 %), et sont âgés de moins de 45 ans (86 %).

Parmi eux, 19 % ont eu comme avantage **la prise en charge du billet d'avion** et 7 % **un logement de fonction**. Pour ce qui est de la prise en charge du billet d'avion, elle se pratique surtout dans le secteur hospitalier public (50 %).

Il faut noter, cependant, que 16 % des professionnels ayant bénéficié de cet avantage exercent exclusivement en libéral.

5. La formation : motif d'installation

14 % des professionnels qui exercent en Guyane disent avoir fait leurs études dans la région.

Ces professionnels sont issus du domaine paramédical et plus particulièrement des professions de soins. Les infirmiers représentent 35 % des étudiants en santé, suivi par les aides soignants (22 %).

Le sexe majoritaire demeure féminin (73,5 %) et la commune d'exercice Cayenne (46 %).

Rappelons qu'un institut de formation en soins infirmiers est installé dans la région, d'où la prédominance des infirmiers et des aides soignants parmi les professionnels de la santé ayant suivi leur formation diplômante en Guyane.

6. Les autres motifs d'installation en Guyane varient selon le sexe

7 % des professionnels ont saisi l'occasion de **s'installer rapidement à leur compte** et 6 % ont bénéficié de **conditions financières pour s'installer en Guyane**. Ces avantages bénéficient surtout aux hommes. Cependant, la relation de cause à effet n'est pas établie.

A contrario, **suivre le conjoint** (29 %), **partir à la découverte** (19 %) et avoir **envie de changement** (15 %), énoncés comme autres raisons d'installation en Guyane, sont plutôt le fait des femmes.

Pour finir, les motifs d'installation en Guyane ne sont pas liés :

- à la profession exercée,
- au sexe,
- à l'âge.

II. Sources de motivation pour l'exercice de la profession en Guyane

1. Le relationnel et les raisons professionnelles : principales sources de motivation chez les médecins

La pluriethnicité de la Guyane est le principal facteur mis en avant par les professionnels pour expliquer leur motivation (48 %). Cet aspect culturel est important pour les professionnels du soin, plus particulièrement pour les infirmiers (38 %) et les médecins, généralistes (18,2 %) et spécialistes (11 %).

La pluriethnicité motive plus les femmes (63 %) que les hommes même si aucune relation de cause à effet n'a été trouvée. De plus, cet aspect est surtout motivant pour les professionnels en exercice sur le littoral : Cayenne (42 %), Saint-Laurent (19 %), Kourou (9,5 %) et Matoury (9 %).

Pour ce qui est des **raisons professionnelles**, elles sont liées à l'enjeu sanitaire

pour 35 % des professionnels, aux **relations particulières** qu'ils entretiennent avec leurs patients pour 22 % d'entre eux et à l'**exercice particulier de leur métier en Guyane** pour 21 %.

L'enjeu sanitaire est une source de motivation pour 83 % des médecins. D'ailleurs, ces derniers sont 3 fois plus motivés par cet enjeu que les "autres professions médicales".

2. La famille et la pratique des hobbies sont importantes pour les femmes

25 % des professionnels présentent les **raisons familiales** comme le facteur essentiel de leur motivation. Ces professionnels sont surtout de sexe féminin (67 %) et sont âgés, pour les $\frac{3}{4}$, de moins de 50 ans. Leur commune d'exercice principale est Cayenne (45%).

La **pratique des hobbies** semble importante pour les professions de soins que sont les infirmiers et les médecins (respec-

n = 370

Sources de motivation	PROFESSIONS					
	Médicales %		Paramédicales %		Total**	NRP***
	Oui	Non	Oui	Non		
Origine guyanaise	5,9	12,5	18,8	10,3	236	
Raisons familiales	9,4	11,6	15,8	11,5	237	
Niveau de vie	2,0	14,6	5,0	14,7	236	
Investissements financiers	7,9	12,1	5,4	14,6	236	36 %
Enjeu sanitaire	17,3	9,2	18,3	10,8	239	
Exercice particulier du métier	9,9	11,4	11,3	12,8	236	
Relations avec les patients	12,4	10,7	10,0	13,3	238	
Hobbies	12,9	10,4	8,3	13,7	236	
Pluriethnicité de la Guyane	22,3	7,5	25,8	8,7	239	

* Pourcentage en fonction de la catégorie de profession et sur chaque question

**Effectif total des répondants sur chaque question

***Moyenne des non réponses sur chaque question

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

-tivement 26,5 % et 24,5 %).

Ces professionnels sont de sexe féminin plutôt que masculin (53 %), âgés de moins de 40 ans (57 %) et exerçant à Cayenne (43 %).

Les **autres raisons de motivation** évoquées sont principalement **la qualité de vie en Guyane** (71 %) à laquelle les femmes semblent être plus sensibles que les hommes.

3. Les raisons économiques : facteurs de motivation des médecins spécialistes

Les professionnels énoncent des raisons économiques comme sources de leur motivation dans l'exercice de leur métier au quotidien. Ces raisons sont : **les investissements financiers** qu'ils ont réalisés (13 %) et **le niveau de vie** auquel ils accèdent dans la région (7 %).

Les investissements financiers sont présentés comme motivation à 19 % par les

médecins spécialistes et à 16 % par les infirmiers.

Les professionnels pour qui les motifs économiques constituent un intérêt majeur sont âgés de moins de 45 ans (61 %) et exercent à Cayenne (55 %). Les femmes sont les plus représentées (61 %).

4. L'origine guyanaise est le facteur motivant des professions paramédicales du soin : aides soignants, infirmiers

Pour 28 % des professionnels de santé, leur origine guyanaise constitue la principale cause de stabilité dans leur exercice en Guyane.

Ces professionnels sont surtout des paramédicaux du soin. Cette source de motivation est énoncée à la même proportion par les aides soignants et les infirmiers (25 %).

Par ailleurs, les 2/3 d'entre eux sont des femmes âgées de moins de 50 ans.

III . L'AVENIR DES PROFESSIONNELS DE SANTE

I - La mobilité professionnelle

1. Le désir de changer de secteur d'activité dépend de la profession exercée

68 % des professionnels interrogés ne veulent pas changer de secteur d'activité.

Cependant, 32 % des enquêtés envisagent le changement de secteur. Parmi eux, 36,5 % sont des infirmiers et 16 % des médecins généralistes.

a. Le secteur mixte pour les médicaux et le libéral pour les paramédicaux

Lorsque le secteur de la nouvelle activité est indiqué, l'exercice en libéral exclusif est cité dans 39 % des cas et le secteur mixte dans 36 %.

Les professions médicales se dirigeraient plutôt vers l'activité mixte alors que les professionnels paramédicaux privilégieraient l'activité libérale.

Ce choix est essentiellement celui des professions paramédicales du soin.

b. Un changement de secteur programmé différemment selon la catégorie de profession : médicale/paramédicale

Une très grande majorité des professionnels de la santé envisagent de changer

de secteur d'activité dans les 10 prochaines années. C'est ainsi que :

- 18 % d'entre eux envisagent ce changement dans les mois ou l'année qui suit l'enquête,
- 24 % veulent changer de secteur dans les 2-3 prochaines années,
- 49 % dans les 4 à 10 ans qui viennent.

Statistiquement, les professions paramédicales, surtout celles du soin, programment un changement massif de secteur au cours des 4 prochaines années.

Cette donnée est importante à souligner puisque nous avons vu que d'une part, les professions paramédicales exercent principalement dans le secteur hospitalier et d'autre part, que ces professionnels changeraient de secteur d'activité au profit du libéral.

Ce qui nous amène à dire que dans les 4 prochaines années, il pourrait y avoir un exode des professionnels paramédicaux du salariat vers le libéral.

c. Raisons du changement de secteur : les nouvelles expériences professionnelles

La raison principale invoquée pour expliquer ce désir de changement est l'acquisition d'expériences professionnelles nouvelles (25,5 % des enquêtés).

Ceci est un facteur déterminant pour les femmes (29 % contre 18 % des hommes). Mais également pour les "autres professions médicales" (57 % de ces professionnels) et les professions paramédicales du soin (19 %).

2. Le projet de changement de commune d'activité dépend de la profession exercée

18 % des professionnels de santé veulent changer de commune d'activité.

Il existe une relation significative entre la profession exercée et le désir de changer de commune d'activité.

C'est ainsi que les médecins (15 %), les professions paramédicales de soins et de rééducation (respectivement 22 %) envisagent de changer de commune d'activité.

Enfin, parmi les professionnels qui ont indiqué leur prochaine commune d'exercice, le tiers veut partir en France hexagonale, sans indiquer de ville.

3. L'arrêt momentané de l'exercice est corrélé au changement de commune et de secteur d'activité

16 % des enquêtés veulent arrêter momentanément leur activité.

Les professionnels qui envisagent l'arrêt sont les infirmiers et les médecins. Ces derniers représentent respectivement 37,5 % des professionnels paramédicaux et 25 % des professionnels médicaux.

Ces professionnels sont surtout des employés du secteur hospitalier public (57 %).

Par ailleurs, ils exercent majoritairement à Cayenne (52,5 %) et à Saint-Laurent (27,5 %).

a. Les professionnels qui projettent d'arrêter momentanément d'exercer

veulent aussi changer de commune d'activité

18 % des professionnels de la santé qui envisagent d'arrêter momentanément leur exercice, veulent aussi changer de commune d'activité.

Le plus souvent les répondants n'indiquent pas la commune de leur choix mais que celle-ci se situerait en France hexagonale (33 %).

Par ailleurs, les femmes sont celles qui partiraient majoritairement sur l'hexagone (25 % des répondants).

b. Le projet d'arrêt momentané d'exercice est lié à la période de changement de secteur

32,5 % des professionnels qui ont un projet d'arrêt d'exercice disent également envisager de changer de secteur d'activité.

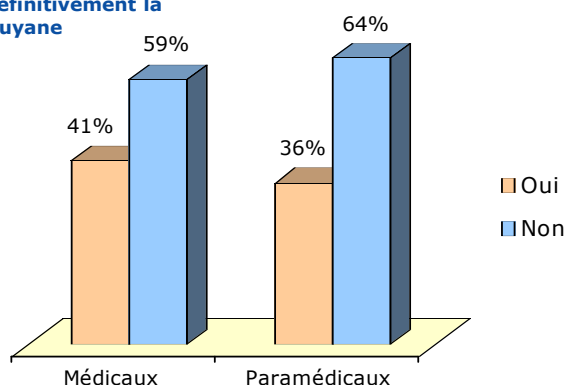
De manière significative, ce changement interviendrait dans les quelques mois aux 4 ans qui viennent.

Il intéresse le plus souvent les salariés du secteur hospitalier public (43,5 %) et est lié à la profession médicale et paramédicale exercée.

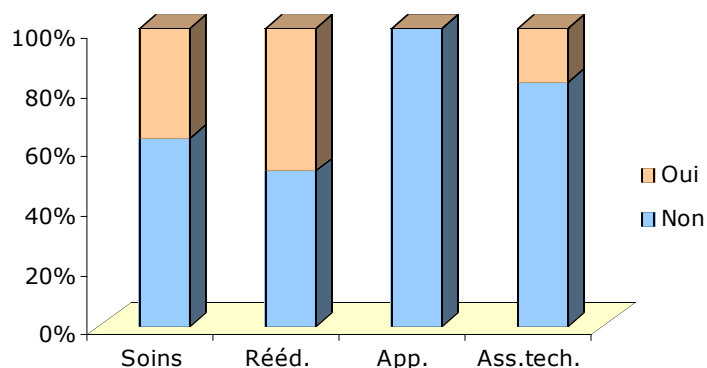
c. Un arrêt d'exercice motivé par des raisons d'ordre professionnel

Lorsque les raisons de l'arrêt d'exercice sont énoncées, l'usure professionnelle est invoquée dans 31 % des cas et la réorientation professionnelle dans 22 % des cas. Pour ceux qui changent de profession, l'activité de prédilection est l'enseignement.

Répartition des professionnels médicaux et paramédicaux qui envisagent de quitter définitivement la Guyane



Répartition des professionnels paramédicaux qui envisagent de quitter définitivement la Guyane



Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

4. Les professionnels de la santé n'envisagent pas de quitter définitivement la Guyane

a. Quand le projet de départ est formulé, il est plus le fait des professionnels médicaux

64,4 % des professionnels de la santé n'envisagent pas de quitter définitivement la Guyane. De même, ces derniers ne veulent significativement pas changer de commune ni arrêter d'exercer momentanément. Cependant, 35,6 % d'entre eux projettent de quitter la Guyane. Ce sont surtout les professionnels médicaux qui font le projet de partir définitivement de la Guyane.

En effet, l'analyse des résultats montre que 41 % des professionnels médicaux et 36 % des professionnels paramédicaux veulent quitter définitivement la région. Ce sont les professions médicales, hors médecins, qui disent le plus souvent vouloir partir (45 % contre 40 % des médecins).

Concernant les paramédicaux, le projet de départ est formulé par 48 % des professionnels de rééducation, 37 %

des professionnels de soins et 18 % des professionnels de l'assistance technique. Aucun professionnel de l'appareillage ne désire quitter la Guyane.

b. Les professionnels de santé qui veulent partir sont âgés de moins de 45 ans

Par ailleurs, l'analyse montre que les professionnels voulant quitter la Guyane sont ceux qui sont à la pleine force de l'âge. Ce sont les 25-44 ans qui désirent partir de la région (70,3 %).

Quand on prend en compte l'âge d'arrivée des professionnels voulant partir, nous observons que ces derniers se sont installés entre 25 et 39 ans.

Ainsi, quoique la relation de cause à effet ne soit pas établie, une partie non négligeable des professionnels venus s'installer entre 25 et 44 ans veut repartir aussitôt de la Guyane.

Nous devons nous interroger sur les causes de ce départ précipité. Causes sur lesquelles il faudra évidemment interagir afin de stabiliser les professionnels de la santé en Guyane.

c. Les professionnels de santé salariés du secteur hospitalier public veulent quitter la Guyane

Nous avons voulu connaître le secteur d'activité des professionnels qui disent vouloir quitter la Guyane.

L'étude montre que ces derniers exercent dans le secteur hospitalier (58 %), principalement public (20 %), et dans le secteur libéral (23 %).

Les professionnels salariés du secteur hospitalier qui veulent partir sont des médecins ainsi que des professionnels paramédicaux du soin et de l'assistance technique.

Les professionnels en exercice libéral qui projettent de s'en aller sont surtout des professionnels médicaux, hors médecins, et des professionnels paramédicaux de rééducation.

d. Les raisons du départ de la Guyane

Quand le projet de quitter définitivement la Guyane est formulé, les raisons invoquées sont à 48 % d'ordre personnel.

Elles sont surtout énoncées par les femmes et sont liées à la famille, telle que la mutation du conjoint ou se rapprocher de la famille vivant en France hexagonale.

Les deux principales autres raisons motivant le projet de départ ont un rapport avec la démotivation dans l'exercice de l'activité en Guyane (14 %) et à 13 % au besoin de changement (professionnel et /ou de cadre de vie).

Ainsi, s'il est difficile d'interagir sur les raisons d'ordre personnel qui motivent à quitter la Guyane, les décideurs devraient pouvoir intervenir sur les conditions d'exercice des professionnels de la santé par l'amélioration du plateau technique par exemple.

e. Comparaison du projet de départ avec le motif d'installation en Guyane

Nous avons comparé les motifs d'installation des professionnels de la santé avec le projet de départ de la Guyane.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Ce sont les professionnels qui se sont installés en Guyane après en avoir entendu parler qui veulent partir,

n=95				
Raisons du départ de la Guyane	Fréquence	%	% cumulé	NRP*
Raisons personnelles	40	47,6	47,6	
Démotivation liée aux conditions de travail	12	14,3	61,9	
Besoin de changement	11	13,1	75,0	
Retraite	5	6,0	81,0	
Insécurité	3	3,6	84,6	11,6%
Marasme politique	3	3,6	88,2	
Manque d'évolution professionnelle	2	2,4	90,6	
Retour au pays	2	2,4	93,0	
Autres raisons	6	7,0	100,0	

*Pourcentage de non réponse sur l'ensemble des professionnels de santé qui veut quitter la Guyane

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

- Les médecins et les professionnels de soins paramédicaux installés pour des raisons personnelles envisagent également de s'en aller.

Nous avons vu précédemment que le bouche à oreille et les raisons personnelles sont les principaux motifs d'installation en Guyane.

Cette comparaison montre que les professionnels installés pour ces motifs sont plus sujets à vouloir quitter la Guyane.

Ainsi, nous touchons du doigt l'un des éléments explicatifs du départ précipité des professionnels de la santé. En effet, ces motifs ne semblent pas conduire à une installation à long terme dans la région.

II - Influence de la démotivation sur l'avenir professionnel

90 % des professionnels de la santé interrogés disent être démotivés.

Cette démotivation, liée le plus souvent à l'activité, est exprimée à tout âge.

Les médecins sont 3,8 fois plus démotivés que les autres professions médicales. Ces médecins sont des hommes âgés entre 40 et 59 ans (72 %).

Concernant les professionnels paramédicaux, la démotivation est très exprimée dans tous les groupes de profession.

Cependant, les plus démotivés semblent être les professionnels de rééducation, puis les professionnels de soins et d'assistance technique.

Concernant les professionnels de l'appareillage, il y a autant de motivés que de démotivés.

Enfin, il apparaît que les professionnels, démotivés, veulent changer de secteur d'activité avant les 15 prochaines années.

n = 370						
PROFESSIONS						
Sources de démotivation	Médicales %		Paramédicales %		Total**	NRP***
	Oui	Non	Oui	Non		
Accès à la formation permanente	33,7	4,9	35,4	6,1	245	
Absence d'équipements	27,7	6,9	38,3	5,0	243	
Manque de collaborateurs	24,8	6,2	23,8	6,3	200	
Isolement prof. et/ou géographique	24,8	8,0	18,3	11,2	244	42,4%
Insécurité	19,8	9,9	20,0	10,5	244	
Blocages administratifs	18,3	8,7	17,5	7,2	72	
Temps de travail élevé	21,8	7,3	13,8	9,3	200	
Conflits collègues et/ou confrères	6,4	14,4	11,7	13,3	245	
Charges financières	12,9	10,1	4,2	11,5	194	
Agressivité patients et/ou familles	7,4	14,2	8,3	14,2	245	
Particularité population de patients	6,4	14,4	5,8	14,8	243	
Paiement actes sécurité sociale	12,4	12,5	4,6	10,9	191	

* Pourcentage en fonction de la catégorie de profession et sur chaque question
 **Effectif total des répondants sur chaque question
 ***Moyenne des non réponses sur chaque question

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

1. Les besoins en équipements démotivent les salariés du secteur hospitalier

Pour 65 % des professionnels, **l'absence et/ou les difficultés d'accès aux équipements** est un élément de démotivation.

Le manque d'équipements démotive principalement les salariés du secteur hospitalier (47,5 %), puis les salariés des collectivités (25,3 %) et les professionnels libéraux (21,5 %).

Par ailleurs, ce sujet de démotivation s'exprime 3 fois plus chez les médecins que chez les autres professions médicales. La relation n'est pas significative pour les professionnels paramédicaux.

Ces professionnels veulent changer de commune dans les 10 ans qui suivent l'enquête et cesser leur activité avant 60 ans.

2. Les difficultés d'accès à la formation permanente et le manque de collaborateurs influent sur les projets de changement de secteur

La majorité des professionnels énonce **les difficultés d'accès à la formation permanente** (67,3 %) **et le manque de collaborateurs pour la prise en charge des patients** (56 %) comme étant les principales causes de leur démotivation.

Les professionnels pour qui ces deux éléments sont source de démotivation :

- Sont majoritairement des médecins, des paramédicaux de soins et de rééducation,
- Sont de sexe féminin,

- Désirent changer de secteur d'activité avant les 10 prochaines années.
- Mais ne projettent pas de cesser leur activité avant 60 ans.

En outre, la démotivation est le plus souvent liée à l'exercice professionnel des enquêtés. Ainsi, une analyse fine des résultats montre que les professionnels qui expriment une démotivation dans leur pratique sont :

- Les professionnels de soins paramédicaux (infirmiers, aides soignants) à hauteur de 41 %,
- Les professionnels de soins médicaux (médecins, sages-femmes) pour 33 %,
- Les masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, pharmaciens et les "autres professionnels" qui représentent 13,5 % des personnes démotivées.

Cependant, il est à noter que la démotivation en rapport avec l'insécurité ambiante que connaît la Guyane est non négligeable. En effet pour 37,7 % des professionnels de la santé, cette insécurité est la cause majeure de leur démotivation. Elle est exprimée avec la même force par les professionnels médicaux et paramédicaux.

Néanmoins, l'insécurité ambiante ne semble pas se transposer dans le cadre de l'exercice professionnel des enquêtés.

Toutefois, il convient de souligner que dans l'hexagone un observatoire de la sécurité des médecins a été créé en 2003 par le Conseil national de l'Ordre des médecins. Il a pour objet le recensement des déclarations d'agression émanant des conseils départementaux.

Afin de soutenir les médecins agressés, les conseils départementaux ont la possibilité de se constituer partie civile en cas

de menaces ou de violences commises à l'encontre de médecins dans l'exercice de leur fonction. Enfin, l'Ordre travaille à la prévention avec les autorités de police et de gendarmerie au niveau local, départemental et national.

Malgré une démotivation fortement exprimée par les professionnels de la santé, de manière significative, ces derniers ne veulent pas :
- **Partir de la Guyane,**
- **Changer de commune d'exercice,**
- **Arrêter leur activité, même momentanément.**

III - La retraite

1. Très peu de professionnels de la santé envisagent de cesser leur activité avant 60 ans

Les professionnels de la santé qui programment une cessation de leur activité avant l'âge légal de départ à la retraite partiront avant les 15 prochaines années.

Cependant, après comparaison entre la période de cessation de l'activité et le temps restant avant le départ en retraite, la proportion de professionnels qui envisagent de cesser leur activité avant 60 ans se répartit ainsi :

- 76 % des professionnels de santé dont le départ est programmé dans les 4 ans qui viennent, envisagent de cesser leur activité avant l'âge légal,
- 16 % des professionnels devant partir dans les 5 à 9 prochaines années,
- 7,3 % des professionnels qui arrêteront leur activité dans les 10-14 prochaines années partiront avant 60 ans.

Par ailleurs, nous avons pu relever que :
- Les professionnels médicaux, hors médecins, sont plus sujets à partir avant l'âge légal de départ en retraite que les médecins.

- D'ailleurs, la majeure partie des médecins dit vouloir partir en retraite après 65 ans.

Ceci s'explique par le fait que pour les médecins libéraux, l'âge légal de départ en retraite est fixé à 65 ans, quel que soit la durée de cotisation. Néanmoins, dès l'âge de 60 ans, ces médecins peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein dans le cas où ils justifient de la durée minimale de cotisation.

Par ailleurs, ces derniers ont la possibilité de partir en retraite après l'âge du taux plein. Dans ce cas, leur retraite est majorée de 0,75 % par trimestre de cotisation supplémentaire, soit 3 % par an au-delà de 160 trimestres (durée minimale de cotisation pour une retraite à taux plein) et de 60 ans.

Enfin, pour bénéficier de la retraite complémentaire et de la retraite supplémentaire (pour les médecins conventionnés), les médecins libéraux doivent cesser leur activité à partir de 65 ans.

- Dans le domaine du paramédical, les professionnels de soins sont les seuls à vouloir cesser leur activité avant 55 ans. L'âge annoncé de cessation d'activité anticipe même celui du droit à préretraite.

En effet, les professionnels de santé ayant le statut de fonctionnaire territorial ou hospitalier, peuvent bénéficier de leur pension à partir de 55 ans, à condition qu'ils aient accompli au moins 15 ans de services dans les emplois classés dans la catégorie active.

Pour les auxiliaires médicaux libéraux (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures podologues, orthophonistes et orthoptistes), l'anticipation de l'âge de départ en retraite est possible à partir de 56 ans.

n =370

Temps restant avant le départ légal à la retraite	Effectif	%	% cumulé	NRP
0-4 ans	6	1,6	1,6	
5-9 ans	24	6,5	8,1	
10-14 ans	38	10,3	18,4	
15-19 ans	60	16,2	34,6	
20-24 ans	56	15,1	49,7	4,6 %
25-29 ans	49	13,2	63,0	
30-34 ans	53	14,3	77,3	
35-39 ans	46	12,4	89,7	
40-44 ans	21	5,7	95,4	

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

- Les femmes sont celles qui veulent cesser leur activité avant 55 ans. Ces dernières sont surtout des médecins et des professionnels paramédicaux du soin.

2. Un départ massif à la retraite dans 10 ans

Dans 10 ans, le début des départs massifs à la retraite commencera en Guyane. Ces départs concernent la plupart des

professionnels de santé médicaux et paramédicaux qui ont participé à l'enquête.

- Plus l'âge de départ à la retraite est éloigné, plus le nombre de professionnels désirant changer de secteur dans les 4 ans progresse.

- Le temps restant avant la retraite n'est pas lié aux projets de changement de commune, d'arrêt d'exercice momentané et de départ de la Guyane formulés par les professionnels de la santé.

IV- OPINIONS DES PROFESSIONNELS DE SANTE

I. L'ensemble de nos enquêtés pense qu'il y a un déficit en professionnels de la santé en Guyane

1. Ils préconisent de combler le déficit par la formation...

L'ensemble des enquêtés pense que la Guyane connaît un déficit en professionnels de la santé. Ces derniers présentent la promotion des métiers de la santé auprès des jeunes et la formation du personnel non qualifié comme étant les solutions pour accroître les effectifs en Guyane. De même, l'augmentation du nombre de places dans les écoles de formation et le développement des filières leur semblent essentiels.

Il est important de mettre en avant que 60 % des personnes interrogées sont prêtes à s'investir pour la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé. Ceux qui sont intéressés par cet investissement sont des professionnels de soins (infirmiers, médecins et aides-soignants), de tout âge et résidants dans les trois plus grandes villes du littoral guyanais. Lorsque les professionnels de santé disent ne pas vouloir apporter leur contribution, ils évoquent comme raison principale leur manque de disponibilité.

a. ... médicale et paramédicale...

Les professionnels de la santé se sont prononcés sur les filières médicales et paramédicales qui devraient faire l'objet de mesures incitatives à la formation. Selon les répondants, les deux filières

médicales qui nécessitent de telles mesures sont la médecine et la formation de sages-femmes. En ce qui concerne les filières paramédicales, les formations en infirmerie, kinésithérapie et de psychomotricité sont les trois filières à promouvoir. Les spécialités de puériculture et d'ophtalmologie sont les autres formations à valoriser.

Par ailleurs, 54 % des personnes interrogées sont prêtes à s'investir dans la formation des jeunes. Les professionnels intéressés sont les infirmiers et les médecins. Lorsque le manque d'intérêt est évoqué par les professionnels, il est motivé par leur absence de formation à la pédagogie.

b. ...des jeunes en études hors de Guyane et des professionnels en formation continue

33 % des professionnels de la santé pensent que pour améliorer le taux de réussite des jeunes en étude à l'extérieur du département, il leur faudrait un accompagnement pédagogique renforcé dès le collège et/ou le lycée. Pour 26 % d'entre eux, l'autre solution serait l'accompagnement financier tout au long des études.

Enfin, il était demandé aux professionnels de la santé de valider et d'énoncer des propositions pour inciter les professionnels en activité à se former aux métiers du médical et du paramédical de niveau supérieur.

Les propositions sur lesquelles ils devaient se prononcer étaient les suivantes :

- Communication sur les possibilités de formations,
- Formation professionnelle,
- Accompagnement financier,

- Préparation aux concours,
- Assurance de l'emploi après la formation,
- Mobilité interne dans la structure d'exercice,

50 % des propositions faites par les enquêtés placent l'accompagnement financier comme étant la mesure incitative de référence. Les autres dispositions concernent la formation (27 %), que ce soit en terme de création d'écoles ou du niveau de la formation.

2. ... et par la mise en place d'une politique incitative à l'installation en Guyane

Pour combler le déficit en professionnels de la santé, 96 % des répondants préconisent des mesures incitatives à l'installation.

55 % des personnes interrogées pensent que, pour attirer les professionnels de la santé, il faudrait que la Guyane soit reconnue comme un lieu de stage de qualité par les facultés de médecine et les écoles de formations paramédicales des autres régions.

L'autre initiative concerne le logement (21 %). Les répondants proposent, entre autres, de réserver des appartements à loyer modéré et/ou de fournir une aide à la recherche de logements aux nouveaux arrivants.

Par ailleurs, pour les enquêtés, la médecine spécialisée est la filière médicale qui doit bénéficier prioritairement de la politique incitative à l'installation. Les deux spécialités primordiales étant l'ophtalmologie et la pédiatrie.

Concernant les métiers du paramédical, les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et les aides soignants sont les professionnels qui doivent faire l'objet de ces mesures en Guyane.

II. Les professionnels de la santé démotivés, en exercice dans le secteur hospitalier, font des propositions pour améliorer leur situation en Guyane

Les professionnels de la santé devaient se prononcer sur un ensemble de propositions qui leur a été fait pour améliorer leurs conditions d'exercice dans la région.

Ces derniers ont sélectionné deux propositions qui répondaient à leurs attentes.

C'est ainsi que :

- Pour 63 % des professionnels, investir dans les équipements manquants contribuera fortement à l'amélioration de leurs conditions d'exercice ;
- 56 % des enquêtés pensent qu'augmenter l'offre en formations médicales et paramédicales dans la région est primordial.

DISCUSSION

REMARQUES SUR LA MÉTHODOLOGIE

Nous avons fait le choix d'un recueil de données par voie postale afin de permettre à l'ensemble des professionnels de la santé de participer à cette enquête. La première du genre en Guyane. Les différents syndicats professionnels ont adhéré aussitôt à cette étude. Cependant, le taux de réponse obtenu a été relativement faible.

Dans la littérature^{10,11}, les enquêtes réalisées dans la population des professionnels de la santé en France obtiennent un taux de réponse allant de 46 à 90 %, soit un taux moyen de 63 %.

Ainsi, la participation est 6 fois moins importante dans notre enquête. Cependant, il faut noter que dans ces études, l'échantillon est inférieur à une centaine de professionnels de la santé. Néanmoins, nous avons cherché les éléments explicatifs d'une si faible participation.

Deux facteurs nous semblent importants :

- Il s'agit d'une part d'un élément intrinsèque aux enquêtes par voie postale. Ces dernières obtiennent souvent des taux de participation inférieurs à ceux des enquêtes téléphoniques ou en face-à-face. Il apparaît même que le taux de réponse peut y être jusqu'à 5 fois moins important que dans les autres types d'enquête.
- L'autre élément explicatif est celui de la non distribution du courrier dans certaines zones géographiques de la Guyane. C'est ainsi que, au moment de la réception de la lettre de relance, certains établissements privés tels que des pharma-

cies, sociétés d'ambulances, laboratoires et cabinets de radiologie nous ont interpellé sur le fait qu'ils n'ont pas été les destinataires du questionnaire.

En outre, les différents contacts que nous avons eu nous permettent d'avoir un éclairage supplémentaire :

- Un professionnel d'un centre de prévention et de vaccination, situé dans l'intérieur du département, nous a expliqué que la charge de travail à laquelle le personnel est soumis n'a pas permis une participation massive de leur part.

- Certains professionnels de santé que nous avons pu côtoyer nous ont dit avoir rempli le questionnaire mais ne pas avoir eu le temps de le transmettre à leur référent dans les 15 jours qui leurs étaient impartis.

- D'autres, nous ont fait part de leur non participation volontaire à l'enquête. Les arguments avancés par la plupart de ces professionnels sont soit le manque de temps (questionnaire trop long à remplir) soit le manque d'intérêt pour une étude qui selon eux, n'apportera aucun changement à leur situation actuelle.

Ainsi, une étude sur un échantillon représentatif tiré au sort aurait permis une meilleure participation.

Par ailleurs, afin d'éviter les nombreuses non réponses aux questions ouvertes, une étude par interrogatoire serait à privilégier dans l'avenir. Cependant, les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en place d'une pareille enquête doivent être évalués avant de faire un tel choix dans le futur.

Néanmoins, les deux objectifs que nous nous sommes fixés ont été atteints.

¹⁰ Cahiers de sociologie et de démographie médicale : *Infirmiers et masseurs kinésithérapeutes en pratique libérale, 45ème année, n°4, octobre - décembre 2005.*

¹¹ ORS Franche-Comté : *Démographie des professions de santé et accès aux soins : l'exemple de la zone d'emploi de Morteau - Juillet 2003.*

L'ÉTAT DES LIEUX : PRINCIPAUX RÉSULTATS

Nous avons comparé les résultats que nous avons obtenus avec celles des études réalisées en France hexagonale. Ces données étant les seules disponibles.

- Les professions de soins que sont les médecins, infirmiers et aides soignants constituent majoritairement notre échantillon. La prépondérance de ces professions se retrouve dans la démographie des professionnels de santé en activité en Guyane comme dans l'hexagone. Par ailleurs, le fort taux d'infirmiers et d'aides soignants s'explique par l'implantation d'une école de formation pour ces deux professions dans la région.

- Dans le domaine du paramédical, il existe une forte féminisation des professions de santé. Ceci se confirme dans notre échantillon avec 68 % des répondants de sexe féminin.

- De même, l'attrait des femmes pour le salariat dans le secteur hospitalier se retrouve dans les différentes études que nous avons pu consulter.

Ainsi, notre échantillon se compose de la manière suivante :

- Femmes, âgées de moins de 30 ans,
- En activité dans le secteur hospitalier public,
- Exerçant dans la région depuis moins de 5 ans,
- Principalement dans le chef lieu, Cayenne.

- Concernant le vieillissement des pro-

fessionnels de la santé, contrairement à l'hexagone, la population des professions de santé n'y est pas soumise en Guyane. Toutefois, pour les médecins du secteur libéral, le poids du vieillissement sur la démographie médicale doit, à terme, être pris en compte.

En effet, l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Guyane (URMLG)¹² dans son article sur la démographie médicale libérale en Guyane a mis l'accent sur le fait que 73 % des médecins généralistes et 83 % des spécialistes ont plus de 45 ans.

12 Dr Alain BOUIX : La démographie médicale libérale en Guyane : vers une catastrophe annoncée... c'est une urgence ! juin 2005

- Pour ce qui est des motifs d'installation en Guyane, c'est le bouche à oreille et les raisons d'ordre personnel qui ont conduits majoritairement les enquêtés à s'installer dans la région. Ces motifs d'installation ne peuvent que favoriser le "turn over" des professionnels de la santé en Guyane.

Pour limiter la rotation, il faudrait que le nombre de professionnels de santé installés pour des raisons en rapport avec l'origine régionale et les études (respectivement 21,4 % et 14 % dans l'échantillon) soit nettement plus important.

En effet, dans une étude réalisée en Franche-Comté, il est apparu que les médecins et les professionnels paramédicaux en activité dans cette région s'y soient installés principalement pour ces raisons. De même, une autre étude a révélé que 37,2 % des médecins spécialistes diplômés en Franche-Comté y sont originaires.

L'importance de l'origine et du lieu de formation est également mise en évidence dans une étude réalisée dans la zone d'emploi de Morteau.

Cette enquête a montré que 94 % des infirmiers et 71 % des médecins en exercice dans cette zone, ont fait leurs études ou soutenu leur thèse à Besançon. De plus, les $\frac{3}{4}$ des infirmiers et le $\frac{1}{4}$ des médecins en exercice dans la zone d'activité de Morteau y sont originaires.

Ces résultats démontrent l'importance de l'implantation de centres de formation en Guyane afin que les professionnels de la santé y demeurent.

- 90 % de notre échantillon expriment des difficultés dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Ces difficultés qui sont l'accès à la formation et le manque de collaborateurs sont également énoncées par les professionnels de santé de la zone de Morteau. En effet, le $\frac{1}{3}$ des médecins exprime comme problèmes d'ordre professionnel, les difficultés à suivre la formation médicale continue. De plus, pour 57 % des professionnels paramédicaux, la surcharge de travail est la principale difficulté dans l'exercice de leurs professions.

- Concernant la mobilité professionnelle de nos enquêtés, $\frac{1}{3}$ d'entre eux projet-

te de changer de secteur d'activité et 18 % de commune d'exercice.

Ces proportions sont proches de celles que l'on retrouve dans l'échantillon des professionnels paramédicaux de la zone de Morteau.

En effet, 29 % des professionnels paramédicaux vont changer de mode d'exercice dans les prochaines années et 14 % de lieu d'exercice.

- Pour finir, le $\frac{1}{3}$ des répondants envisage de quitter définitivement la Guyane. Les raisons d'ordre personnel invoquées sont la mutation du conjoint et le rapprochement familial.

Ces raisons sont également présentées par les médecins spécialistes diplômés en Franche-Comté. Ces derniers évoquent le retour dans la région d'origine comme principal motif de départ (38 %) et suivre le conjoint comme 4ème motif (20 %).

L'analyse de ces résultats nous montre que les professionnels de la santé installés en Guyane ont les mêmes caractéristiques que ceux exerçant en France hexagonale, et plus particulièrement en Franche-Comté.

PROPOSITIONS

En prenant en compte les propositions faites par nos enquêtés, par les professionnels paramédicaux avec lesquels nous nous sommes entretenus et par la commission de la démographie médicale, nous avons pu dégager différentes propositions pour tenter de combler le déficit en professionnels de la santé en Guyane.

Il est évident que les actions proposées ne peuvent porter que sur le long terme compte tenu de la faible démographie en professions de santé en Guyane, comme dans l'hexagone.

Ces propositions sont les suivantes :

1. Investir dans les équipements manquants

Le rattrapage structurel et en plateaux techniques doit faire l'objet d'une politique forte en Guyane.

La possibilité d'une bonne pratique grâce à l'utilisation de matériels de pointe ne peut être exclue dans la politique d'incitation à l'installation des professions de santé.

2. Inciter au retour dans la région d'origine

Comme nous avons pu le constater, le retour dans la région d'origine est un souhait exprimé par les professionnels de la santé. Les professionnels de la santé d'origine guyanaise sont habités par le même désir.

Ce n'est qu'en leur donnant les moyens d'exercer une activité aussi complète que celle qu'ils ont dans l'hexagone que nous pourrions conquérir nos ressortissants.

3. Informer sur les formations paramédicales et médicales dans le but de promouvoir les métiers de la santé

Au niveau régional :

- Faire des campagnes d'information auprès des collégiens et des lycéens en partenariat avec le rectorat Guyane. Ceci pouvant se faire 1 à 2 fois par an en parallèle avec le forum des métiers qui doit être pérenne ;
- Sensibiliser les professionnels paramédicaux pour l'accueil des stagiaires de la classe de 3ème.
- Orienter l'élève en fonction de sa motivation pour les métiers de la santé ;
- Informer sur les formations professionnelles via la Validation des Acquis Professionnels ou de l'Expérience (V.A.P et V.A.E).
- Mettre en place un partenariat avec des facultés de médecine et des écoles de formations paramédicales de la ville de Paris et de Bordeaux.

En effet, cette enquête a révélé que les professionnels de la santé ayant un niveau d'études égal ou supérieur à trois ans après le Bac, ont suivi leur cycle de formation dans ces deux villes hexagonales.

Nous devons savoir tirer partie de l'éventuel engouement pour la Guyane des étudiants de ces villes, tout en sachant que ce sont les professionnels paramédicaux qui choisissent de s'installer en Guyane en début de carrière.

Au niveau national, la mesure retenue est celle d'un stage en médecine ambulatoire auprès de médecins généralistes dès le deuxième cycle des études de médecine.

4. Favoriser l'installation sur sites multiples

Des politiques incitatives à l'installation doivent être menées en Guyane. Elles devraient concernées en priorité les professionnels de santé spécialisés. En effet, le nombre de professionnels spécialisés est très insuffisant en Guyane.

Les données au 1er janvier 2004 font état d'un déficit de 84 médecins spécialistes pour 100 000 habitants par rapport à la France hexagonale. Ce déficit est de 30 et de 17 pour 100 000 par rapport à la Martinique et à la Guadeloupe. De plus, dans notre échantillon, les infirmiers ayant une spécialisation sont 3 fois moins nombreux en Guyane que dans l'hexagone.

Permettre une installation sur sites multiples des médecins spécialistes serait une solution pour limiter le déficit à court terme.

Ces médecins qui exerceraient en milieu hospitalier, pratiqueraient une activité qui ne nécessite pas une utilisation régulière du matériel médical.

5. Aides financières

a. A la rémunération

Comme à la Réunion, revaloriser la rémunération des actes de la nomenclature générale de la Sécurité Sociale à + 20 % par rapport à la France hexagonale. Actuellement, la rémunération est à + 10 % en Guyane alors que le coût de la vie est plus cher qu'à la Réunion.

b. A la formation

Pour les professionnels de santé enquê-

tés, le développement de la formation est primordial en Guyane. La filière médicale est la plus plébiscitée. Ceci dans le but de répondre aux besoins de la région en médecins et en sages-femmes.

Depuis le 19 septembre 2006, le cycle préparatoire d'études médicales est ouvert aux étudiants guyanais. 49 élèves, majoritairement titulaires du baccalauréat scientifique, ont fait leur rentrée au campus de Saint Denis à Cayenne.

Cette classe permettra aux étudiants de Guyane de préparer le concours d'entrée en études de médecine, d'odontologie, de sage femme, de masso-kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité.

Ainsi, la création de cette première année médicale (PCM1) est une première réponse au déficit en professionnels médicaux et paramédicaux dans la région.

Cependant, la mise en place d'une bourse d'études régionale pour les formations qui ne sont pas dispensées en Guyane est nécessaire. Elle devra être accompagnée d'une obligation d'exercice dans la région d'une durée au moins égale au temps des études.

c. A l'installation

Au niveau régional :

- Mise à disposition de locaux professionnels,
- Mise à disposition de logement et/ou aide à la recherche,
- Prime d'installation forfaitaire avec obligation d'exercer au moins 3 ans dans la région. Cette prime pourra être allouée aussi bien aux paramédicaux qu'aux médecins en exercice libéral.

En effet, notre étude a montré que les professionnels médicaux ont une durée d'activité dans la commune d'exercice plus importante en libéral qu'en étant salarié.

- Incitation à l'exercice groupé dans le domaine médical.

La bonne répartition des professionnels sur le territoire français a été inscrite dans les missions du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville pour la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2006. Il peut soutenir financièrement la création de maisons multidisciplinaires en prenant en charge notamment les études préparatoires ou une partie de l'investissement.

- Revalorisation des salaires et des actes des professionnels de santé exerçant en Guyane.

6. Les écoles de formation

a. Préparateurs en pharmacie

Un centre de formation des préparateurs en pharmacie existe en Guyane. Depuis 1998, le "Centre Plus" forme 12 préparateurs par an. Cette profession, à forte capacité d'emploi, connaît une grande mobilité d'où le déficit en préparateurs en pharmacie dans la région.

Propositions :

- Augmenter le quota des étudiants ;
- Financer le transport et l'hébergement des candidats à la formation résidant dans l'Ouest guyanais ;
- Partenariat avec la Guadeloupe pour la spécialité de préparateur hospitalier.

b. Ambulanciers

Les ambulanciers sont de véritables acteurs du soin dont les compétences

seront valorisées dès le 1er janvier 2007 par un Diplôme d'Etat d'Ambulancier (D.E.A). En 2005, une session de formation pour 40 ambulanciers a été organisée. Cette formation a été réalisée par des médecins urgentistes de l'école de formation de Paris.

Pour répondre à la demande toujours croissante en ambulanciers, nous pouvons imaginer la création d'une école qui ferait des sessions de formation tous les 2 ou 3 ans afin de ne pas saturer le marché.

c. Psychomotriciens

La création d'une école de formation de psychomotriciens semble être possible en Guyane. Il existe 14 psychomotriciens en exercice en Guyane qui ont les compétences pour assurer les 2 premières années de formation dans la région.

Pour la 3ème année de formation, les étudiants pourraient bénéficier de la bourse d'études régionale avec l'obligation de revenir exercer en Guyane pendant 3 ans.

d. Les autres métiers paramédicaux

Les professionnels que nous avons interrogés, nous ont fait part de la cherté de leurs études. Ainsi, nous préconisons la mise en place de la bourse d'études régionale accompagnée de l'obligation d'exercer dans la région pendant une période donnée et d'une aide à l'installation.

Ces mesures peuvent concerner les formations de pédicures podologues, de certains métiers de la rééducation¹³ et de l'assistance technique¹⁴.

¹³ Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes et orthopédistes.

¹⁴ Manipulateurs en électro-radiologie médicale, techniciens de laboratoire d'analyses de biologie médicale et préparateurs en pharmacie hospitalière.

A la demande de la collectivité régionale, l'Observatoire Régional de la Santé de Guyane (ORSG) a réalisé une enquête de grande envergure auprès de l'ensemble des professionnels de la santé en exercice dans la région.

Après analyse des questionnaires, nous avons pu :

- Dresser le profil des professionnels de la santé,*
- Mettre en évidence les motifs d'installation de ces professionnels en Guyane,*
- Confirmer une situation de turn over qui semble devoir perdurer à cause de motifs d'installation qui ne conduisent pas à une activité perenne dans la région,*
- Identifier les sources de motivation et de démotivation dans l'exercice de la profession en Guyane,*
- Mettre l'accent sur un désir manifeste des professionnels de la santé de continuer à exercer dans la région, malgré une démotivation générale fortement exprimée,*
- Recueillir leurs propositions pour combler le déficit en professionnels de la santé qui tournent autour de la formation, médicale et paramédicale, et d'une politique incitative à l'installation en Guyane,*
- Relever les attentes des professionnels de la santé en terme d'investissement dans les équipements manquants.*

Les entretiens que nous avons eu avec les professionnels paramédicaux dont la formation n'est pas dispensée en Guyane, nous ont permis de faire un certain nombre de propositions à la collectivité régionale.

Ces propositions concernent :

- L'investissement dans les équipements manquants,*
- L'incitation au retour des professionnels de santé d'origine guyanaise,*
- L'information autour des filières médicales et paramédicales,*
- L'installation sur sites multiples,*
- Les aides financières : à la rémunération, à la formation et à l'installation,*
- La création d'écoles de formation en Guyane.*

Cette enquête a pour mérite de fournir des pistes de réflexion et des éléments d'action pour combler le déficit en professionnels de la santé en Guyane. Car au-delà du problème quantifiable de la démographie, c'est celui de l'installation d'une activité pérenne qui se pose.

Ce rapport a pour ambition d'être un véritable outil d'aide à la décision pour une politique régionale de formation paramédicale en Guyane.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Secteur d'activité des professions de santé

Répartition générale des professionnels de santé selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectif	%	% cumulé	NRP*
n = 363				
Libéral exclusif	75	20,7	20,7	
Mixte	14	3,9	24,6	
Salarié hospitalier sans précision de secteur	25	6,9	31,5	1,9 %
Salarié hospitalier du secteur public	120	33,1	64,6	
Salarié hospitalier du secteur privé	36	9,9	74,5	
Salarié hospitalier PSPH*	6	1,7	76,2	
Salarié des collectivités sans précision de secteur	2	0,6	76,8	
Salarié des collectivités du secteur public	49	13,5	90,3	
Salarié des collectivités du secteur privé	36	9,9	100,0	

* Participation au service public hospitalier

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

ANNEXE 2 : Effectif des professionnels de santé en France hexagonale au 1er janvier 2005

Professions de santé	Effectif au 1 ^{er} janvier 2005	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 55 ans et plus (en %)	Age moyen au 1 ^{er} janvier 2005	Densité (pour 100 000 habitants)
Médecins	205 864	38,0	7,4	26,2	48,5	340
Dentistes	41 083	34,7	14,0	26,4	47,1	68
Pharmaciens	67 484	64,2	15,8	20,7	45,9	111
Sages-femmes	16 55	99,0	29,8	14,0	41,9	114*
Infirmiers	452 466	87,1	28,5	15,6	42,6	747
Masseurs-kinésithérapeutes	60 364	44,0	30,3	21,3	42,9	100
Orthophonistes	15 909	95,7	29,8	15,8	42,3	26
Orthoptistes	2 588	92,2	39,1	11,8	39,5	4
Psychomotriciens	5 894	85,5	36,1	7,8	39,9	10
Pédicures podologues	10 550	68,0	38,1	16,9	40,9	17
Ergothérapeutes	5 370	85,1	47,4	7,7	37,2	9
Audio-prothésistes	1 806	41,0	35,2	22,3	43,1	3
Opticiens	15 141	76,3	51,2	15,4	38,8	25
Manipulateurs d'électro-radiologie médicale	24 512	72,6	28,2	13,8	42,3	40
Ensemble des professions réglementées par le code de la santé publique	925 581	68,4	23,1	19,0	41,4	1 528
Aides soignants	455 806	90,3	30,5	7,0	40,1	
Agents de service hospitaliers et professions assimilées	299 353	79,8	28,3	9,2	40,8	
Autres	171 366	
Total des professions de santé	1 852 106	76,1	30,3	9,9	40,9	

*Densité de sages-femmes pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

Source : Dossiers solidarité et santé : Les professions de santé et leur pratique, n°1 janvier-mars 2006

Exploitation ORSG

**ANNEXE 3 : Les écoles de formation paramédicales
aux Antilles Guyane à la rentrée 2004**

FORMATIONS	NOMBRE DE CENTRES DE FORMATION	
	<i>ANTILLES-GUYANE</i>	<i>GUYANE</i>
Aides-soignants	3	1
Auxiliaires de puériculture	3	1
Techniciens en analyses biomédicales	0	
Manipulateurs ERM	0	
Pédicures podologues	0	
Ergothérapeutes	0	
Infirmiers DE	3	1
Masseurs kinésithérapeutes	1	
Psychomotriciens	0	
Sages-femmes	1	
Infirmiers anesthésistes	1	
Infirmiers bloc opératoires	1	
Infirmiers puériculture	1	
Cadres de santé	0	
Cadres sages-femmes	0	
Total	14	3

Source : Enquête professions de santé - ORSG 2006

ANNEXE 4 : Conditions d'accès aux différentes formations paramédicales et durée des études

Formations	Conditions d'accès	Durée de la Formation
Ambulancier	Aucune condition de diplôme	Entre 3 et 6 mois
Audioprothésiste	Bac	2 ans
Diététicien	Bac	2 ans
Ergothérapeute	Bac	3 ans
Manipulateur en électro-radiologie médicale	Bac (concours)	3 ans
Masseur-Kinésithérapeute	Bac (concours)	3 ans
Orthoptiste	Bac (examen d'admission)	3 ans
Opticien Lunetier	Bac (concours)	4 ans
Monteur en lunetterie	CAP monteur en optique lunetterie ou BEP optique lunetterie	1 ou 2 ans
Orthoptiste	Bac (examen d'admission)	3 ans
Pédicure podologue	Bac (concours).	3 ans
Pharmacien d'officine	Bac (concours)	6 ans
Psychomotricien	Bac (concours)	3 ans
Préparateur en Pharmacie	A partir du CAP (employé de pharmacie)	2 ans
Préparateur en pharmacie hospitalière	Etre titulaire du Brevet de préparateur en pharmacie	1 an
Sage-femme	Bac (1 ^{ère} année de médecine)	4 ans
Technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale	Bac	2 ans (BTS) ou 3 ans (DUT)

1. Dossier solidarité et santé :

Les professions de santé et leurs pratiques, n°1 - janvier-mars 2006.

2. Ministère de la Santé et des Solidarités, Dossier de presse :

Réponse au défi de la démographie médicale - Mercredi 25 janvier 2006.

3. Données sociales-La société française, Santé et protection sociale :

Les évolutions démographiques des professions de santé, Anne Billaut, Pascale Breuil-Genier, Marc Collet, Daniel Sicart - édition 2006. pages 555-566.

4. Statiss 2005 et 2006 Antilles Guyane.

5. Rapport de mission :

La mise en œuvre du transfert aux régions des formations sanitaires et sociales, Docteur Philippe Chevreul, février 2005.

6. Union régional des médecins libéraux de Guyane :

La démographie médicale libérale en Guyane : Vers une catastrophe annoncée... c'est une urgence ! Docteur Alain Bouix, Juin 2005.

7. Document de travail, dress, série statistiques :

La formation aux professions de la santé en 2004, Rémy Marquier, n°86 - août 2005.

8. Cahiers de sociologie et de démographie médicale :

Infirmiers et masseurs kinésithérapeutes en pratique libérale, 45ème année, n°4,

octobre - décembre 2005.

9. Insee Nord-Pas-de-Calais, Bilan socio-économique 2005 :

Des professionnels de santé plus nombreux mais toujours sous-représentés.

10. DRASS Nord-Pas-de-Calais :

Démographie des professions médicales et paramédicales (hors médecins) dans le Nord-Pas-de-Calais au 1er janvier 2004.

11. Observatoire national de la démographie des professions de santé :

Rapport cantonal sur la démographie des professions de proximité en Haute-Normandie - juillet 2004.

12. Document de travail, dress, série statistiques :

Les professions de santé au 1er janvier 2004, Répertoire ADELI, Daniel Sicart, n°68 - juillet 2004.

13. ORS Franche-comté :

Les médecins spécialistes diplômés en Franche-Comté : Analyse des motifs de départ ou d'installation dans la région des médecins spécialistes diplômés en Franche-comté entre 2002 et 2004.

14. Ordre national des médecins, conseil national de l'ordre :

Démographie médicale française, situation au 1er janvier 2004, Etude n°37 - décembre 2004.

15. Syndicats des médecins de la Guyane :

La démographie médicale libérale en Guyane, Mai 2003.

16. ORS Franche-comté :

Démographie des professions de santé et accès aux soins : l'exemple de la zone d'emploi de Morteau -Juillet 2003.

17. ORS Nord-Pas-de-Calais, 50/51° NORD :

Les professionnels de santé, n° 20 2003.

18. ORS Nord-Pas-de-Calais :

Tableau de bord des professions paramédicales et sages-femmes dans le Nord-Pas-de-Calais, Marielle Rengot, Laure Spinosi.

19. Conseil régional Nord-Pas-de-Calais :

La bourse de la région Nord-Pas-de-Calais dans le secteur sanitaire et social.
www.aress.nordpasdecalais.fr

20. Professions de santé :

Les pouvoirs publics interpellés, un constat douloureux. www.agoravox.fr.

21. Karine Lapierre :

Procédures de collecte de données, Module III.

22. Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) :

La retraite des médecins libéraux.
<http://info-retraite.fr/index.php?id=211>

Dr Marie-Josiane CASTOR-NEWTON

Directrice de l'ORSG

Médecin en Santé Publique

Mme Sandrine CHANTILLY

Responsable Cellule Etudes

Economiste de la Santé (DESS de Gestion)

Melle Marie-Thérèse DANIEL

Responsable Cellule Documentation

*Géographe Tropicaliste (DEA Géographie des
Espaces Tropicaux)*

Mme Arise CHOCHO

Chargée d'études

*Maîtrise de Sciences Sanitaires et Sociales/
Mention Santé Publique*

M. Robert VIVIES

Responsable Administratif et Financier

(D.U.S.C. de Gestion des Ressources Humaines)

Mme Christelle LARUADE

Assistante d'Etudes - Travaux d'édition/P.A.O

Melle Rose MONNY

Assistante de Direction

M. Romain ALLEN

Aide-documentaliste

Mme Sylvaine LAUBE

Secrétaire de Documentation

Melle Jocelyne FABIEN

Standardiste

Mme Céline BIENVENU

Vaguemestre

Mme Marie-Claude VERDAN

Présidente du Conseil d'Administration - Conseillère Régionale

Mme Louise AREL-GOLITIN

Présidente du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Mme Claude BELOTTE

Payeur Régional

Mme Lydie CARISTAN

Conseillère Régionale

M. Jean-Luc GRANGEON

Directeur de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS)

Dr. Elie CHOW-CHINE

Président du Conseil de l'Ordre des Médecins

M. Pierre DESERT

Président du Conseil Général

Dr. Max GERARD

*Représentant du Comité Médical d'Etablissement du Centre Hospitalier
Andrée Rosemon (CHAR)*

M. Olivier HUISMAN

Directeur de l'Institut d'Etudes Supérieures de la Guyane (I.E.S.G)

Mme Myriam KEREL

Conseillère Régionale

M. Jean-Claude LAFONTAINE

Conseiller Régional- Maire de la ville de Cayenne

Dr. Jacques MORVAN

Directeur de l'Institut Pasteur

M. Lucien PREVOT

1^{er} Vice-Président du Conseil Général

Mme Magaly ROBO-CASSILDE

Conseillère Régionale

M. J-P. Théodore ROUMILLAC

Association des Maires - Maire de la commune de Matoury

M. Max VENTURA

Directeur de la Direction de la santé et de la Prévention (DSP)

Mme Suzanne WILL

*Administrateur provisoire de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la
Guyane (CGSS)*

Mme Yvane BERTRAND

*Directrice de l'Institut Régional de Développement du Travail Social (IRDTS),
Psychologue*

M. Jean-Pierre BACHELART

*Directeur Régional de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
(INSEE)*

Mme Hélène MATHURIN

Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Dr. Elie CHOW-CHINE

*Président du Conseil Scientifique de l'ORSG et Président du Conseil de l'Ordre des
Médecins*

Dr. Roger-Michel LOUPEC

Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Guyane (URMLG)

Dr. Jacques MORVAN

Directeur de l'Institut Pasteur

Dr. Stéphane GARNIER

*Représentant du Directeur Régional du service médical de la Guyane auprès de la
Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)*

M. Jean-Luc GRANGEON

Directeur de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS)

Composition du Comité de Pilotage de l'enquête "Professions de Santé"

M. Michel AMAR

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane (CGSS)

Mme Louise AREL-GOLITIN

Présidente ORDRE DES PHARMACIENS

M. J.-Pierre BACHELART

Directeur régional de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Mme Yvane BERTRAND

Directrice de l'Institut Régional de Développement du Travail Social (IRDTS)

Mme Lucie BLEZES-MARCHAL

Chargée de la Formation à la Région Guyane

Mme Joëlle CHANDEY

Psychologue au Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) Cayenne

M. E. DONATIEN

Directeur des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG) Saint-Laurent-du-Maroni

M. Max GERARD

Ophthalmologue au Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR)

M. Guy GOBER

Directeur par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

M. Marcel KOUSSIKANA

Chargé de mission en santé au Conseil Régional

Dr Anne LINDSTAN

Médecin chef de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Dr Roger-Michel LOUPEC

Président de Union Régionale des Médecins Libéraux de la Guyane (URMLG)

Mme D. MILLEVILLE

Cadre Supérieur de Santé

Mme Catherine NAMER

Présidente de l'association des infirmiers libéraux

M. Pierre PAUCHARD

Directeur du Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR)

Mme Evelyne ROBIN

Sage-Femme Libérale

Mme Christiane VANESSCHE

Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR)



Observatoire Régional de la Santé de Guyane

“Espace Bertène JUMINER”

771, rte de Baduel - BP 659

97335 CAYENNE CEDEX

Site : www.ors-guyane.org - E-mail : orsg@wanadoo.fr

Tél. : (0594) 29.78.00 - Fax : (0594) 29.78.01

